

PROCES-VERBAL INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Par suite d'une convocation adressée le 10 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis Salle des fêtes - place Hunabelle, à 09h45, sous la présidence de Jean-Didier BERGER, en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, Mme Christine QUILLERY, M. Yves COSCAS, Mme Rachel ADIL, M. Serge KEHYAYAN, M. Patrice RONCARI, Mme Sylvie DONGER, M. Anthony REYNAUD, Mme Marie-Laure COUPEAU, M. Jean-Patrick GUIMARD, Mme Sally RIBEIRO, Mme Véronique DE LA TOUANNE, M. Yves SÉRIÉ, Mme Françoise CARUGE, Mme Jacqueline MINASSIAN, M. Arnaud DELROT, M. Jean MILCOS, Mme Colette HUARD, Mme Muriel ROYO, M. Jean-Jacques LE ROUX, M. Maurice BOUYER, Mme Michelle BLANC, M. Benoît DESCHAMPS, M. Pierre CRESPI, M. Frédéric SANTOS, Mme Agnès HARTEMANN, M. Philippe SAUNIER, M. Roland RABEAU, M. David HUYNH, M. Stéphane DEHOICHE, Mme Silvine DOS SANTOS, M. Jean-Luc PY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Iman EL BAKALI	à M. Anthony REYNAUD
M. François LE GOT	à M. Jean-Patrick GUIMARD
M. Edouard BRUNEL	à Mme Véronique DE LA TOUANNE
Mme Frédérique POIRIER	à M. Patrice RONCARI
M. Mathieu CAUJOLLE	à Mme Sylvie DONGER
Mme Samira AALLALI	à Mme Rachel ADIL
Mme Maria VILLAVICENCIO	à M. Yves SÉRIÉ
Mme Sandrine DANDRE	à M. Jean MILCOS
Mme Dominique VAN DER WAREN	à M. Serge KEHYAYAN
M. Didier DINCHER	à M. Roland RABEAU
M. Pierre CARRIVE	à Mme Agnès HARTEMANN
Mme Nathalie MANGEARD-BLOCH	à M. David HUYNH
M. Stéphane ASTIC	à M. Stéphane DEHOICHE

Monsieur le Maire — Nous Commençons ce Conseil Municipal par l'appel nominal.

1. Appel nominal.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Anthony REYNAUD est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3. Approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

Monsieur le Maire – L'approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022. Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et liste des marchés notifiés.

1) décisions n°329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 369, 370, 394, 395, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 424/2022, 9, 10/2023 portant octroi d'une aide à l'acquisition d'une alarme ou d'un système de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion à un particulier clamartois.

Il est octroyé une aide financière à des particuliers clamartois pour l'acquisition d'une alarme ou d'un système de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion, sur la base de la délibération n°190509 du 24 mai 2019 autorisant l'octroi d'une aide à l'acquisition d'une alarme ou d'un système de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour des particuliers clamartois et définissant les modalités d'attribution.

2) décisions n°360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368/2022 prononçant la délivrance de concessions dans le cimetière communal.

Il est décidé d'accorder dans le cimetière communal de Clamart, sis 26 avenue du Bois Tardieu, au nom des demandeurs, des concessions de dix ou trente ou cinquante années.

3) décision n°376/2022 portant cessation de la régie de recettes du service démocratie locale.

Vu la délibération modifiée n°114/2020 du 04 juillet 2020 portant délégation au Maire pour prendre des décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales en son article 2 et notamment créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; et vu l'avis favorable de la trésorière principale en date du 8 juillet 2022 ;

Il est décidé de clore à compter du 1 juillet 2022 la régie de recettes de la démocratie locale.

4) décision n°404/2022 portant conclusion d'un contrat avec Cariboo Loisirs relatif à l'organisation d'une animation d'Escape Game dans le cadre des vacances de Noël.

Il est décidé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec Cariboo Loisirs relatif à l'organisation d'une animation d'Escape Game dans le cadre des vacances de Noël le mercredi 21 décembre 2022 de 14h00 à 17h30. Le coût de la prestation est de 710 € HT.

5) décision n°405/2022 portant conclusion d'un contrat avec l'association Hop et Rats relatif à l'animation culturelle « L'art du théâtre et de l'opéra »

Il est décidé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec l'association Hop et Rats relatif à l'animation culturelle « L'art du théâtre et de l'opéra », le mardi 20 décembre 2022 de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 au centre socioculturel du Pavé Blanc. Le coût de la prestation s'élève à 600 € HT.

6) décision n°406/2022 portant conclusion d'un contrat avec les Savants Fous Soif d'en Faire relatif à l'organisation d'un stage scientifique.

Il est décidé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec les Savants Fous Soif d'en Faire relatif à l'organisation d'un stage scientifique « Noël et les pouvoirs surnaturels », du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022 pour les enfants de 5 à 10 ans de 10h00 à 11h30 au centre socioculturel du Pavé Blanc. Le coût de la prestation s'élève à 650 € TTC.

7) décision n°407/2022 portant approbation au contrat de maintenance relatif au logiciel Relais'Soft n°22057 de la petite enfance avec la société ACI.

Il est décidé de conclure un contrat de maintenance du logiciel Relais' Soft n°22057 de la petite enfance avec la société ACI pour 1 an, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, renouvelable tous les ans par reconduction expresse avec une durée maximale de 3 ans. Le coût de cette prestation s'élève à 305 € HT.

8) décision n°408/2022 portant transaction avec un tiers relatif au remboursement de frais de parking (Madame X – Parking de la Fourche).

Madame X s'est garée au parking de la Fourche le 8 février 2021, au moment de partir Madame X a payé la somme de 36 € par carte bancaire afin de sortir du parking car les barrières ne se sont pas levées. Or Madame X est abonnée dans ce même parking à l'année.

Il est décidé de transiger avec Madame X et de lui rembourser la somme de 36 €.

9) décision n°427/2022 portant création de tarif pour l'occupation du domaine public pour des opérations commerciales diverses.

Il est décidé de compléter la délibération du 16 décembre 2015 portant approbation des tarifs municipaux et de fixer un nouveau tarif pour l'occupation du domaine public pour des opérations commerciales diverses.

<u>Désignation</u>	<u>Nature de la prestation</u>	<u>Tarifs</u>
LOCATION PONCTUELLE DE CHALETS CHAUFFES ET ELECTRIFIES		
<u>Occupation du domaine public pour des opérations commerciales diverses</u>	<u>Forfait au mètre carré et par jour</u>	<u>4,15 €</u>

10) décision n°430/2022 portant création d'un nouveau tarif pour la vente des « objets boutiques » de l'Office municipal de tourisme de Clamart.

Il est décidé de compléter la délibération du 16 décembre 2015 portant approbation des tarifs municipaux et de fixer un nouveau tarif pour la vente des « objets boutiques » de l'Office municipal de tourisme de Clamart comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nature de la prestation</u>	<u>Tarifs</u>
OFFICE DE TOURISME		
Jeu des 7 familles	unité	8,00 €

11) décision n°02/2023 portant transaction avec un tiers relatif au remboursement de frais de parking (Madame X – Parking du Panorama).

Madame X s'est garée au parking du Panorama le 3 septembre 2022, au moment de partir Madame X a payé la somme de 36 € par carte bancaire afin de sortir du parking. Elle n'a pas bénéficié de la gratuité de son stationnement entre 13h08, heure d'arrivée et 14h07 heure officielle du règlement de départ, à cause d'un véhicule resté pendant plus de 10 minutes devant la barrière de sortie empêchant ainsi à Mme X de sortir à temps.

Il est décidé de transiger avec Madame X et de lui rembourser la somme de 36 €.

12) décision n°04/2023 portant conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec APSARA PRODUCTIONS pour l'animation de la cérémonie des vœux publics 2023.

Il est décidé de conclure un contrat de cession du droit d'exploitation entre la Ville de Clamart et APSARA PRODUCTIONS pour l'animation de la cérémonie des vœux publics le 14 janvier 2023. La prestation comprend 2 spectacles, « Maddy O' quartet » et « Show magie ». Le coût de cette prestation s'élève à 6400 € TTC.

13) décision n°05/2023 portant demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du « plan sport oxygène », soutien aux événements sportifs santé et bien-être.

Dans le cadre du plan Régional « plan sport oxygène », Monsieur le Maire de Clamart souhaite solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour :

- le projet intitulé « Run and bike » à hauteur de 15 000 €,
- le projet intitulé « Clamart plage » à hauteur de 30 000 €

Il est décidé de déposer les demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les projets susmentionnés dans le cadre du plan Régional « Plan Sport oxygène » et de conclure le cas échéant les conventions de subventionnement correspondantes.

14) décision n°06/2023 portant demande de subvention auprès du SIPPAREC pour l'achat de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile en véhicule propres, la Ville de Clamart souhaite installer 10 bornes de recharge électriques pour un montant de 22 471,49 € HT.

Il est décidé de déposer une demande de subvention auprès du SIPPAREC et de signer le cas échéant la convention de subventionnement correspondante.

Année	Numéro marché	Objet du marché / Objet des avenants	Date notification	Date démarrage prestations	Titulaire	Montant € TTC (ou montant de la prestation si unique, ou montants minimum et maximum)	Durée du marché (ferme ou reconductible)
2018	57	Déploiement et la maintenance d'un logiciel d'encaissement pour le restaurant administratif de la Ville de Clamart Avenant n°1 – Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 mars 2023 <i>Avenant conclu éviter une rupture du service avant la notification du nouveau marché. Il n'a pas d'incidence financière</i> Fourniture d'équipements de protections individuelles	06/12/2022	Marché notifié le 16/12/2018	Jes ZAC Le moulin neuf BP 30367 44816 Saint-Herblain	Montant maximum pour toute la durée du contrat : 72 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2018	68	Avenant n° 1 – Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 juin 2023 <i>Avenant conclu éviter une rupture du service avant la notification du nouveau marché. Il n'a pas d'incidence financière</i>	02/01/2023	Marché notifié le 07/03/2019	EURO TECHNIC PROTECTION E.A.E La Tuilerie - BP 241 29, rue Henri Becquerel 77646 CHELLES CEDEX	Montant maximum pour toute la durée du contrat : 240 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2020	20.40.31	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°1 - HIVER - 6/9 ANS - DECOUVERTE DE LA MONTAGNE _ Séjour 2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	115€ montant journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.32	Séjours Education et Jeunesse - Lot n° 2 - HIVER - 8-11 ANS - DECOUVERTE DE LA MONTAGNE (MULTI-ACTIVITES)_Sejour2023	29/11/2022		COMPAGNON DES JOURS HEUREUX 26 rue Jean Jaures B.P. 60882 78108 St Germain en Laye Cedex	118,19€ montant journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour

2020	20.40.33	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°3 - HIVER - 6-9 ANS - PRATIQUE DU SKI ALPIN ET SKI DE FOND Séjour 2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	124,38€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.34	Séjours Education et Jeunesse - Lot n° 4 - HIVER - 8-11 ANS - PRATIQUE DU SKI ALPIN ET SKI DE FOND _ Séjour 2023	15/12/2022		MAGELLAN 10 rue 75002 Paris	128,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.35	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°5 - HIVER - 11-14 ANS - PRATIQUE DU SKI ALPIN ET SKI DE FOND _ Séjour 2023	25/11/2022		VELS 18 Rue de 75009 Paris	113,12€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.36	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°6 - HIVER - 14-17 ANS - PRATIQUE DU SKI ALPIN ET SKI DE FOND_ Séjour 2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	136,88€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.37	Séjours Education et Jeunesse - Lot7 - PRINTEMPS - 4-6 ANS - ACTIVITES PONEY ET FERME BIO A LA CAMPAGNE_sejour2023	29/11/2022		ODCVL Parc d'Activités de la Roche 247 BP 88007 Épinal Cedex	83,55€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.38	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°8 - PRINTEMPS - 6-9 ANS - SPORTS LOISIRS ET MULTI-ACTIVITES_Sejour 2023	25/11/2022		JEUNESSE ACTIVITES ET DE- COUVERTE 28 Allée des 24100 Bergerac	72,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.39	Séjours Education et Jeunesse - lot n°9 - PRINTEMPS - 8-11 ANS - ACTIVITES NAUTIQUES_Sejour 2023	15/12/2022		MAGELLAN 10 rue 75002 Paris	89,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.40	Séjours Education et Jeunesse - lot n°10 - PRINTEMPS - 11-14 ANS - LINGUISTIQUES AN-GLOPHONES_Sejour 2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	152,50€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.41	Séjours Education et Jeunesse - lot n°11 - PRINTEMPS - 14-17 ANS - LINGUISTIQUES AN-GLOPHONES_Sejour2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	152,50€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour

2020	20.40.42	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°12 - ETE - 4-6 ANS - ACTIVITES NAUTIQUES (EAUX CALMES)	29/11/2022		COMPAGNON DES JOURS HEUREUX 26 rue Jean Jaurès - B.P. 60882 78108 St Germain en Laye - Cedex	89,61€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.43	Séjours Education et Jeunesse - Lot 13 - ETE - 6-9 ANS - SEJOUR A THEME_Sejour 2023	29/11/2022		VFW HOLDING Le Pavillon 41170 Sarge-sur-Braye	61,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.44	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°14 - ETE - 6-9 ANS - ACTIVITES NAUTIQUES ET DECOUVERTE DU LITTORAL_Sejour 2023	25/11/2022		ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET 2, Rue des Deux Ponts 45000 Orléans	65,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.46	Séjours Education et Jeunesse - Lot n° 16 - ETE - 8-11 ANS - AVENTURE ET EXPLORATION NUMERIQUE_Sejour2023	25/11/2022		ETS HORTICOLES VIET 1, Rue des fleurs 77178 OISSERY	75,38€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.47	Séjours Education et Jeunesse - Lot n° 17 - ETE - 8-11 ANS - ACTIVITES NAUTIQUES ET DECOUVERTE DU LITTORAL_sejour 2023	30/11/2022		ODCVL Parc d'activités de la Roche BP 247 88007 EPINAL Cedex	87,34€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.48	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°18 - ÉTÉ 12-15 ANS SÉJOUR MULTI-ACTIVITÉS EN France_Sejour 2023	06/12/2022		ASSOCIATION REGARDS 118 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge	80,71€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2020	20.40.49	Séjours Education et Jeunesse - Lot n°19 - ETE - 15-17 ANS - SEJOUR ITINERANT EN EUROPE_Sejour 2023	15/12/2022		MAGELLAN 10 rue Saint-Marc 75002 Paris	115,00€ journalier/enfant	Jusqu'à la réalisation complète du séjour
2021	21.47.1	Maîtrise d'œuvre pour restauration et la réhabilitation de l'hôtel de ville de Clamart - PHASE IIA - Travaux Extérieurs - Restauration du clos & couvert	21/12/2022	21/12/2022	A&M PATRIMOINE 143 bis, avec Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt	Taux de rémunération : 9% du montant total des travaux (enveloppe estimée 2 900 000 € HT)	Jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement de tous les lots de travaux réalisés
2021	21.47.2	Maîtrise d'œuvre pour restauration et la réhabilitation de l'hôtel de ville de Clamart - PHASE IIB : Réhabilitation intérieure, et PHASE III : Création d'une extension	15/12/2022	15/12/2022	Bigault Taieb 39, rue des vignobles 75020 Paris	Taux de rémunération : 9.6% du montant total des travaux (enveloppe estimée 6 500 000 € HT)	Jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement de tous les lots de travaux réalisés

2021	21.47.3	Maîtrise d'œuvre pour restauration et la réhabilitation de l'hôtel de ville de Clamart – Phase IIB – Travaux intérieurs - Mise en valeur des salles inscrites et des espaces et éléments patrimoniaux	21/12/2022	21/12/2022	A&M PATRIMOINE 143 bis, avec Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt	Taux de rémunération : 10 % du montant total des travaux (enveloppe estimée 1 000 000 € HT)	jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement de tous les lots de travaux réalisés
2021	91	Fourniture et livraison de matériel électoral et de pavoisements	02/12/2022	02/12/2022	DOUBLET SA 67, rue de Lille CS 70012 59710 AVELIN	sans mini et avec un montant maxi de 30 000 € TTC sur toute la durée du marché	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	11	mission d'assistance pour l'identification de l'assiette taxable et la perception de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	02/01/2023	02/01/2023	REFPAC-GPAC (SAS GPAC) 270, Boulevard Clemenceau 59700 MARCQ EN BAROEUL	34 080 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	18	Prestations d'installation et de maintenance pour des structures d'animation pour festivités "Clamart sur Glace"	28/11/2022	01/12/2022	WEELOC 1 RUE DU VERTUQUET 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	58 920 € TTC	Décembre 2022 à janvier 2023
2022	32	Fourniture de pneumatiques pour l'ensemble des véhicules municipaux	26/12/2022	26/12/2022	FIRST STOP AYME 216 Avenue du Pont des Fontaines 84204 CARPENTRAS	Montant maxi pour toute la durée du marché : 96 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	36	Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie financière pour la réalisation de projets d'investissement publics locaux	29/12/2022	29/12/2022	Finances et Territoires - L'Amiral 2A, rue Simone Veil - 73 000 Bassens	Montant maxi : 1 920 000 € TTC pour toute la durée du marché	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	41	Organisation d'un festival du jeu vidéo	09/11/2022	09/11/2022	Au-delà-du-Virtuel 144 quai Adrien Mentienne 94360 Bry sur Mame	24 000 € TTC maxi pour chaque festival soit 96 000 € HT pour toute la durée du marché	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	42	Prestations de maintenance, assistance à l'utilisation et développements de logiciels Arpège	27/12/2022	27/12/2022	Arpège - 13 rue de la Loire - CS 23619 - 44236 Saint Sébastien sur Loire	Montant maxi pour toute la durée du marché : 120 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	46	Certification ISO 37001	02/11/2022	02/11/2022	Eurocompliance 76 rue de la pompe 75116 Paris	19 200 € TTC	Trois ans fermes, non renouvelable

2022	47	prestation de ramassage, transport accueil en fourrière et gestion des animaux blessés, morts errants et/ou dangereux sur le territoire de la ville.	17/11/2022	17/11/2022	17/11/2022	SACPA 12 PLACE GAMBETTA 47700 CASTELJALOUX	145 651.20 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	51	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une étude de faisabilité relatif à la réalisation d'un site de loisirs dans le bois Masson	29/12/2022	29/12/2022	29/12/2022	Egis Voltere - 6, rue Dunois - 75013 Paris	16 800 € TTC	Huit mois fermes, non renouvelable
2022	53	Fourniture de mobiliers urbains, accessoires de voiries et espaces verts	21/12/2022	21/12/2022	21/12/2022	ONDELIA 26 BIS RUE CECILE DINANT 902140 CLAMART	Montant maxi pour toute la durée du marché : 720 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	54	Location et installation de matériel de téléassistance	06/12/2022	06/12/2022	06/12/2022	VITARIS 90,Allée Huber Curién Le CREUSOT 71200	Montant maxi pour toute la durée du marché : 240 000 € TTC	Un an ferme, renouvelable trois fois
2022	50	Prestations assurance incendie et dommages aux biens de la ville de Clamart	21/12/2022	01/03/2023	21/12/2022	SMACL ASSURANCES SA 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9	Montant total de cotisations : 442 975.95 € TTC	Un an ferme, renouvelable quatre fois
2022	61	Certification ISO 9001	06/12/2022	06/12/2022	06/12/2022	AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint Denis Cedex	11 187 € TTC	Trois ans fermes, non renouvelable

Monsieur DEHOUCHE — Bonjour Monsieur le Maire, bonjour à tous, chers collègues. J'ai une question portant sur la décision en page 8, 2022-36, sur l'« assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie financière », confiée à une société, si l'on en croit les informations publiques, a l'air de taille modeste. Or, c'est un gros contrat par rapport à la taille de cette société, un contrat de 1,92 million d'euros. Nous aurions voulu en savoir davantage sur la nature de cette assistance à maîtrise d'ouvrage. J'ai posé la question, hier, par email, un peu tardivement.

Monsieur le Maire — Pas de problème, y-a-t-il d'autres questions ?

Monsieur HYUNH — J'ai également une question sur ce marché public 22-36. Sauf erreur de ma part, ni le nom de l'attributaire ni le montant ne correspondent au dossier présenté lors de la commission d'appel d'offres du 7 décembre. Pourriez-vous vérifier ce point ?

Monsieur le Maire — Il n'y a pas de difficultés sur ce point. La société titulaire du marché est Finances & Territoires. Le montant maximum correspond au montant maximum inscrit en potentiel de subventions reçues. Le principe est le suivant. Toutes les collectivités recherchent des subventions. Mais certaines ont plus de difficultés à les demander et à les obtenir. Nous essayons de mettre toutes les chances de notre côté. Nous demandons l'aide de professionnels pour monter ces dossiers. Le montant maximum du marché correspond au montant maximum des aides que nous sommes susceptibles de recevoir. Pour que ce montant maximum soit atteint, il faudrait que nous ayons plusieurs centaines de millions de subventions reçues. J'aimerais que nous recevions cette somme en l'espace de quelques années, mais je doute que ce soit le cas. La rémunération est simple : c'est en moyenne 2 % de la subvention obtenue. Quatre-vingt-dix-huit pour cent pour la ville, deux pour la société qui nous assiste me paraît être une répartition correcte.

En l'absence d'autres questions, je vous propose de passer à la suite.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

5. Information annuelle sur les mises à disposition des salles municipales.

Les tableaux récapitulatifs des mises à disposition des salles municipales sont joints en annexe de la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire — Y-a-t-il des questions ? je n'en vois pas. Pas d'opposition, Pas d'abstention.

Le Conseil Municipal prend acte des mises à disposition des salles municipales.

I) COMMUNICATION

6. Remise du trophée de la certification de la norme anti-corruption (norme ISO 37001).

Véronique DE LA TOUANNE — Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons le plaisir de vous présenter la remise du trophée de la certification ISO 37001 anticorruption. Pour ce faire, les équipes de la Ville de Clamart ont œuvré pour que le système de management anticorruption de la Ville puisse répondre aux nombreuses exigences de la norme internationale.

Première ville de France à obtenir cette certification, ce résultat démontre la capacité de la commune à faire de ses engagements déontologiques un pilier des services rendus aux Clamartois.

Nous en profitons ici pour remercier toutes les équipes qui ont porté continuellement ce projet riche de sens et de valeurs.

Monsieur LESOING — Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour vous remettre le certificat ISO37001 relatif au système de management anti-corruption.

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite Loi Sapin II a été promulguée pour montrer la détermination de la France à lutter contre la corruption.

Cette loi exige la prise de mesures destinées à prévenir et à détecter la réalisation ou tentative de réalisation, en France ou à l'étranger, de faits de corruption, de favoritisme ou de trafic d'influence.

La mise en place d'un programme anticorruption est, surtout et avant tout, la volonté, portée par les élus et l'administration, d'avoir une politique ambitieuse en matière de déontologie et de prévention des atteintes à la probité. Comme chacun sait, la corruption est un fléau qui n'est pas seulement considéré comme un problème moral mais également comme une entorse à la libre concurrence.

Selon la banque mondiale, la corruption d'agent public représenterait environ 2 000 milliards de dollars soit 2% du PIB mondial.

La France en matière de corruption passive d'agent public est classée 21^e sur 180 pays selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

Nous avons donc une marge de progression vis-à-vis de nos voisins européens et notamment scandinaves.

Aujourd'hui, la Ville de Clamart montre l'exemple à suivre. D'autres collectivités sont sur le chemin.

Votre engagement en matière de déontologie, de probité et de bonne gouvernance de la Ville de Clamart vous a permis d'obtenir ce certificat, matérialisé par ce trophée, que je vais vous remettre dans un instant. Mais cette certification a une saveur particulière.

Votre Ville est la première en France à se voir décerner cette certification ISO37001 mais aussi très probablement l'une des premières en Europe voire au monde.

Le fait que vous soyez certifiée par une agence de certification accréditée, vous permet de bénéficier d'une reconnaissance au-delà des frontières grâce à des accords internationaux.

Pour se voir décerner cette reconnaissance, vos équipes ont dû faire preuve de compétences en matière de prévention de la corruption.

Ce certificat a une portée de 3 ans. Chaque année la Ville de Clamart aura un audit de surveillance.

L'Agence Française Anticorruption, l'instance de soutien et de contrôle anti-corruption des entreprises publiques et privées voit d'un bon œil les organisations certifiées ISO 37001 car cela démontre que celles-ci ont fait leurs meilleurs efforts pour prévenir la corruption.

Nous avons pour habitude de rappeler que la certification, n'est pas un achèvement mais plutôt un point de départ.

Garder un engagement fort dans la durée : dynamiser le programme anticorruption et soutenir l'amélioration continue, nécessitent un effort constamment renouvelé.

Ce point de départ témoigne néanmoins de votre détermination, de votre volonté et de la maturité de votre programme. Mais je sais que vous n'aspirez pas au repos.

Votre mission d'intérêt général et votre rôle particulier dans l'activité économique de Clamart, font que vous avez un levier formidable pour mettre en avant l'importance grandissante que revêtent les questions d'éthique, de conformité, et plus spécifiquement de lutte contre la corruption.

Au-delà de votre engagement interne, cette certification ne manquera pas d'avoir un effet positif sur votre écosystème.

L'équipe d'audit, Céleste Cornu, m'a confié la mission de remercier tous ceux qui se sont impliqués dans la démarche d'audit : Madame Veronique Albert, Directrice de cabinet, Monsieur Simon-Pierre Chalvidan, Directeur général des services, Mesdames Véronique De La Touanne, Karine Saupin, et plus largement, tous ceux, trop nombreux pour être cités, qui ont donné du temps au sein des différentes directions, pour présenter leurs actions et les dispositifs de contrôle associés.

Alors félicitations à vous et à votre équipe !

Enfin nous vous remercions pour la confiance que vous avez témoignée à EuroCompliance, pour mener cette mission d'audit de certification.

Le trophée est remis.

Monsieur le Maire — Je souhaiterais remercier Monsieur LESOING pour cette remise, remercier

Véronique DE LA TOUANNE, notre Maire adjointe chargée des affaires juridiques, qui a énormément porté ce dossier, et m'associer aux remerciements qui ont été adressés aux équipes, aux services, à ma directrice de cabinet, au directeur général des services, à Karine SAUPIN et à tous ceux qui ont participé à l'obtention de cette labellisation, qui est un point de départ récompensant notre engagement, qui nous engage autant que cela nous récompense. À Clamart, nous savons à quel point la corruption peut faire des ravages. Nous nous souvenons à quel point ces questions de corruption ont pu dégrader l'image de la commune, et la confiance de nos concitoyens dans la chose publique. Autres temps, autres mœurs. Aujourd'hui, je suis fier de porter ce message avec vous toutes et vous tous. Au-delà de nos différences politiques, je suis certain que les membres du Conseil Municipal s'associent à cette démarche, parce que le combat contre la corruption n'est jamais gagné. Il faut toujours rester extrêmement vigilant, dans tous les maillons de la chaîne de l'action publique. Nous pouvons nous prévaloir d'être la première Ville de France à mettre en place un niveau de vigilance et de contrôle aussi important.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui continueront, au fil des ans, à exercer ce contrôle dans la durée, pour que nous soyons le plus protégé possible, que la confiance soit le maître mot de l'action publique, ici, à Clamart.

II) PERSONNEL

7. Convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le conseil en prévention des risques professionnels

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels et des conditions de travail, la ville de Clamart dispose d'un conseiller de Prévention et d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dont les missions sont définies aux articles 4 et suivants du décret du 10 juin 1985.

Afin de les accompagner et les conseiller dans ces missions, la ville souhaite adhérer au service Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Cette assistance peut intervenir dans de nombreux domaines de la prévention :

- Accompagnement à la démarche de prévention
- Evaluation des risques dans le cadre de l'élaboration du document unique
- Identification et évaluation des risques liés aux interventions des entreprises extérieures
- Etudes ergonomiques
- Documents et registres obligatoires
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Prévention des risques routier au travail
- Risque Incendie
- Substances et préparations dangereuses
- Contrôle et vérifications périodiques
- Equipements de protection individuelle
- Accidents du travail /Maladies professionnelles
- Sensibilisation du personnel

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Approuver** le projet de convention avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne relatif à l'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels.
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-

Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité

~~8. Modification du tableau des emplois : annulée~~

Monsieur le Maire — Je vais expliquer pourquoi ce point est retiré de l'ordre du jour. Les règles de ce qui est le nouveau comité technique ont changé. Maintenant, il faut le quorum de chacun des collèges. Or, il y a une organisation syndicale qui, désormais, est en capacité de bloquer le conseil technique (CT), le CST maintenant. Cette organisation syndicale utilise cette capacité pour bloquer les délibérations du Conseil Municipal. Nous en tirons toutes les conclusions. Il est bon que les agents et les Clamartois sachent que cette organisation syndicale utilise ce pouvoir de nuisance au détriment de la collectivité et des agents. Parce que les délibérations qui passent au Conseil Municipal sont importantes pour faire évoluer à la fois leurs conditions de travail et leur cadre d'emploi. Je ne crois pas qu'il soit de très bonne politique que de bloquer la carrière des agents.

III) AFFAIRES GENERALES

9. Communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2022.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret (le I de l'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025) (...) ».

En outre, l'article D. 2311-15 du même code précise que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. ».

Les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du Code de

l'environnement sont :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. la transition vers une économie circulaire.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2022 est joint en annexe au présent rapport de présentation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De Prendre acte** du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2022.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire Passons au point 9 avec la communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2022. La parole est à Serge KEHYAYAN.

Monsieur KEHYAYAN — Bonjour à tous, Clamart a inscrit en matière de développement durable dans les pas du Plan Clamart Air Énergie (PCAET), piloté à l'échelle du territoire Vallée Sud — Grand Paris, voté à l'unanimité des villes de Vallée Sud — Grand Paris. Chacun des 1 000 agents de la Ville, que je veux remercier aujourd'hui en votre nom, participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à réduire les émissions de gaz à effets de serre, la consommation d'énergie, en favorisant l'installation d'équipements économes tels que les LED mais aussi le photovoltaïque, à rénover énergétiquement les bâtiments, en les isolant mieux, à réduire la quantité de déchets produits. Parallèlement, la Ville de Clamart s'engage pour la préservation d'un cadre de vie, pour le développement des mobilités douces, des transports en commun propres, et agit concrètement pour lutter contre les îlots de chaleur.

En 2023, nous poursuivrons nos actions en développant les énergies renouvelables ; à l'échelle du territoire, en créant un centre de production d'hydrogène ; et au niveau local, en accélérant sur la géothermie, la rénovation thermique des logements et des bâtiments.

Clamart est aussi engagée dans un processus d'économies durables, de proximité, avec nos marchés rénovés, nos commerces de proximité. Le développement durable, c'est aussi une commande publique engagée dans le processus avec des critères sociaux et environnementaux. Clamart est aussi engagée, au niveau de ses finances publiques, dans la construction du budget vert. Demain, nous poursuivrons nos actions pour faire de Clamart la vitrine écologique du territoire.

Monsieur le Maire — Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Monsieur HYUNH — Je ne rentrerai pas dans le fond du rapport. J'interviens au nom de Didier DINCHER, qui s'excuse de son absence aujourd'hui. Il était également absent au moment de la commission de développement durable, pour des raisons professionnelles. Je vais faire le lien avec la remise du trophée ISO 37001.

Comme vous le savez, l'opposition joue un rôle de contrôle de l'action de la majorité municipale. Dans le cadre de ce contrôle, nous sommes amenés à demander des documents administratifs. À l'occasion de cette commission du développement durable, Didier DINCHER avait envoyé un mail en amont de la commission, en s'excusant de son absence. Il demandait des études citées dans le rapport qui fondait les différentes actions du rapport sur le développement durable : une étude d'opportunités effectuée par la Ville de Clamart pour la rénovation de l'hôtel de ville ; une étude de faisabilité géothermique ; des résultats de campagne d'audit énergétique sur les bâtiments de la Ville ; une étude de faisabilité sur le maillage vert, réalisée en 2021 avec Vallée Sud et d'autres études menées avec Vallée Sud sur les îlots

de chaleur. Nous souhaiterions que ces éléments nous soient communiqués. Ils auraient dû l'être avant la tenue de ce Conseil Municipal.

Ces documents nous seront-ils bien communiqués ? D'autant plus, que nous avons gagné une décision de la commission d'accès aux documents administratifs vous demandant la communication de documents que nous attendons toujours. La dématérialisation des documents était transmissible par ce biais. Sauf erreur de ma part, il y a quelques mois, une nouvelle décision de la CADA vous enjoignait de communiquer des documents sur le projet de l'îlot Montrous. Nous aimerions avoir ces éléments pour exercer notre contrôle en tant qu'opposition dans le Conseil Municipal.

Monsieur RABEAU — Monsieur le Maire, chers collègues. Nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la rédaction de ce rapport. Nous apprécions la somme de travail nécessaire à l'établissement de cet inventaire. Néanmoins, nous sommes contraints de remarquer qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'un généreux copié-collé du rapport précédent, lui-même un décalqué des rapports précédents.

Concernant la présentation et la structuration des actions conduites, présentées dans ce rapport, dans le cadre du développement durable, force est de constater que les promesses que vous faites chaque année de « poser une ambition stratégique, de mettre en place un pilotage, de planifier avec soin » ne sont pas tenues. C'est regrettable. D'autant plus que, comme l'a dit Monsieur KEHYAYAN, le PCAET (plan climat air énergie territorial), excellent au demeurant, dans lequel ce rapport prétend s'inscrire, censé vous servir de boussole, vous fournit tous les éléments nécessaires : une énumération des axes stratégiques des orientations, et surtout une méthode de travail, qui fait ici cruellement défaut.

Votre rapport de développement durable reste donc au niveau d'un inventaire « à la Prévert ». Certes, il présente de nombreuses initiatives intéressantes, voire prometteuses, mais dispersées, sans plan d'ensemble ni stratégie.

Dans chacun des domaines abordés dans ce rapport, les ambitions et les objectifs visés sont rarement énoncés. Les actions et réalisations nécessaires à leur atteinte sont également le plus souvent absentes.

En fait, pour chacun des axes d'action de la Ville, les indicateurs permettant de suivre d'une part les réalisations, pour évaluer leur mise en œuvre effective, et d'autre part les résultats obtenus, afin de déterminer si les objectifs attendus ont été atteints sont absents. Impossible donc de se faire une idée claire de la situation actuelle, surtout de son évolution ; impossible d'apprécier la qualité de la trajectoire suivie.

En parcourant ce rapport, on peut faire une multitude d'observations. Je vais vous présenter quelques-unes parmi celles que j'ai relevées au fil du rapport.

Vous déclarez que le dernier bilan carbone de la ville date de 2015, effectué sur les chiffres de 2013, alors que la loi impose un bilan tous les trois ans. Même si le diagnostic du PCEAT nous dispense désormais de cette obligation, une telle absence d'intérêt pour ce bilan est assez surprenante.

On note au passage que le bilan carbone se restreint aux opérations menées par et pour la Ville, et ne tient pas compte, rien ne l'y oblige, de celles qu'elle autorise, qui ont des conséquences lourdes en termes d'émission de CO₂ et de consommation de ressources non renouvelables. La géothermie, un volet important de la transition énergétique, n'est pourtant que très brièvement évoquée. C'est normal, car les réalisations sont quasiment inexistantes dans ce domaine, et le retard avec les communes environnantes est criant.

Concernant la qualité de l'air intérieur, la Ville a fait installer des capteurs de CO₂ dans les écoles, une bonne initiative sous l'impulsion de l'académie de Versailles. Mais il est dommage qu'on ne mesure pas également les polluants énumérés dans les indicateurs du PCEAT : le benzène, le formaldéhyde, le dioxyde d'azote. Compte tenu du passé industriel et de la circulation routière à Clamart, à proximité de certaines écoles, ce ne serait probablement pas inintéressant.

Sept installations photovoltaïques sont énumérées comme ayant été réalisées entre 2009 et 2020. Dans le rapport précédent, elles étaient citées comme installées entre 2009 et 2014. Il s'agit des mêmes, puisque la production électrique générée est strictement la même dans les deux rapports. On doit donc en conclure, à la lecture de ce rapport, qu'il n'y a eu aucune installation entre 2014 et 2021.

Concernant le Clam'Express, le rapport 2021 faisait état de 12 100 usagers par mois, sans changement par rapport à 2020. Le rapport 2022 ne fait plus apparaître cette donnée, qui est pourtant la plus pertinente. Les derniers chiffres nous donnaient donc la moyenne remarquable d'un ou deux usagers par heure et par navette. La situation s'est-elle améliorée depuis ? Mystère.

Passons à la végétalisation des cours d'école. Rien n'est nouveau à la lecture du rapport. Cela avance très lentement. Vous annoncez à nouveau des cours d'école non genrées et inclusives. Bravo. Cependant, après les quolibets de vos amis et manifestement l'exemple donné par les communes de

Lyon, Bordeaux, Poitiers et la pédagogie des écologistes semblent avoir porté leurs fruits. Il ne faut donc pas désespérer.

Page 23, on relève une publicité gratuite pour lancer le Monoprix, une de plus. Cela fera des heureux. Ensuite, concernant l'enfouissement de la ligne aérienne de très haute tension, un thème récurrent, dont vous usez et abusez. Vous dites libérer du foncier, et donc densifier la ville. Certainement. Vous parlez de reboiser le bois de Clamart, c'est exagéré, voire trompeur. J'invite les Clamartois à se rendre sur notre site voir les articles, les photos et les présentations en question. Surtout, on note que la préoccupation sanitaire initiale qui avait motivé cette demande d'enfouissement par les écologistes, il y a bien longtemps maintenant, a disparu. C'est logique. En effet, l'enfouissement, tel qu'il a été choisi de le faire, n'apporte pas vraiment de réponse à ce niveau.

Pour ne pas abuser de votre attention, je vais arrêter ici cette énumération, qui commence à être longue, bien que la liste des points qui attirent des remarques soit longue et qu'on aurait pu continuer ainsi assez longtemps.

Pour conclure, l'urgence écologique, climatique, sociale, est là. Le GIEC ne nous donne plus que trois ans pour effectuer une transition significative, et ce que ce rapport présente n'est hélas pas à la hauteur. La démarche dont il témoigne peut se résumer en une phrase : trop peu, trop tard, trop désordonné. Il est plus que temps de se reprendre. Il y a urgence à agir. Je vous remercie.

Monsieur DEHOICHE — Merci Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais remercier les agents ayant participé à la création de ce rapport, qui est de bonne qualité. La présentation est vraiment très intéressante et presque ludique, agréable à lire. Des actions sont énumérées, dont Monsieur RABEAU a déjà parlé. Je trouve intéressant de voir ces actions rassemblées dans une liste, cela permet d'avoir une vue d'ensemble. Je note des actions un peu étonnantes, notamment le concert de Kendji GIRAC, par exemple. Je vois mal le rapport avec le développement durable. Je pourrais même craindre que certains fâcheux qui prônent la décroissance nous opposent que c'est consommer de l'électricité un peu plus. Alors qu'il y a lieu de se féliciter de ce concert. Toutefois, sa place dans ce rapport est quand même discutable.

Cette énumération est très intéressante. Mais une partie importante est manquante. Ce sont les chiffres. Il y en a quelques-uns dans le rapport, notamment la production photovoltaïque, la baisse de consommation des véhicules de la Ville. Tout ceci est intéressant, mais il y en a relativement peu et surtout il n'y a pas la vue d'ensemble.

Rien ne vous oblige, Monsieur le Maire, à aller vers des indicateurs chiffrés, des objectifs que nous pourrions partager avec nos concitoyens. Pourtant, j'aimerais vous convaincre de l'intérêt pour la ville, de ce conseil, de se fixer des objectifs chiffrés et de les suivre. Le premier intérêt est d'avoir un objectif commun, que l'on puisse partager. On voit que la crise récente, la crise ukrainienne, l'a montrée. Lorsqu'on fixe un objectif à nos concitoyens, parfois contre toute attente, ils font des efforts pour diminuer la température des logements, pour réduire leurs déplacements. On voit que faire participer nos concitoyens à des actions communes, et pourquoi pas communales, c'est tout à fait accessible. Pour que cela le soit, il faut fixer des objectifs. D'où l'intérêt de se fixer, ensemble, des indicateurs, qui auraient tout à fait leur place dans ce rapport. Nous les choisissons. Cela pourrait être la production de CO₂ de la commune dans son ensemble, des indications de consommations diverses et variées. Avoir ses objectifs nous permettrait de mesurer nos progrès, année après année, de nous fixer un objectif de long terme (2030 ? 2050 ?), de comparer ces objectifs avec ceux du PCAET. Je regrette l'absence de ces indicateurs. Cela ne me semble pas être un regret éternel. Je vous enjoins tous à travailler ensemble, à se fixer des objectifs chiffrés, que nous pourrions suivre dans un objectif d'ensemble. Ce dernier ferait la somme de toutes les actions engagées, et qui permettrait de voir nos progrès.

Enfin, je regrette qu'il ne soit pas fait mention des propositions du gouvernement sur la sobriété. Des propositions ont été faites en octobre 2022. Elles auraient eu leur place dans un rapport de ce type. J'espère que pour les années à venir vous aurez à cœur de prendre en remarque ces considérations. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire — -Y-a-t-il d'autres interventions, je n'en vois pas.

Je vais répondre en commençant par le point le plus important.

D'abord, je remercie tous les conseillers municipaux qui se sont exprimés pour souligner l'importance et la qualité du travail produit par les services. Dire que ce rapport serait la reproduction, la copie, d'une année sur l'autre, est oublier le point duquel nous sommes partis il y a quelques années, lorsque nous sommes arrivés. Je rappelle que le rapport de développement durable tenait sur deux feuilles, quand nous sommes arrivés. Aujourd'hui, nous avons un document extrêmement complet, argumenté, détaillé, étayé. Malheureusement pour ceux qui avaient produit ce rapport initialement, il n'y a pas de commune

mesure entre les deux, fort heureusement pour nous.

Ensuite, je tiens à souligner que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a de nombreuses actions innovantes, ambitieuses, prometteuses. Nous faisons feu de tout bois pour faire en sorte de faire du développement durable, que ce ne soit pas un vain mot, une vague intention de principe, mais une réalité dans la commune, et de concrétiser un maximum d'actions, pas seulement à l'échelle de la commune, mais à celle du territoire.

Nous avons élaboré avec l'ensemble des conseillers territoriaux et avec tous les Maires des onze communes du territoire, toutes tendances politiques confondues, un dossier porté par Jacqueline BELHOMME, Maire de gauche de Malakoff. Nous avons élaboré le Plan climat air énergie territorial. Nous l'avons adopté dans le plus large consensus possible. Nous venons de l'adopter, il y a quelques mois à peine. Vous comprendrez bien que s'agissant d'un document qui fixe les objectifs que nous allons atteindre à l'échelle territoriale, il n'était pas envisageable d'avoir, dans le rapport 2022, des indicateurs qui doivent être issus de ce Plan climat air énergie territorial. Nous fixons d'abord nos objectifs territoriaux, issus d'ailleurs des objectifs nationaux et des objectifs européens. Ensuite, nous les déclinons au plus proche. Nous allons donc pouvoir, dans la suite des opérations, fixer nos objectifs et suivre les indicateurs qui nous permettront de vérifier la bonne atteinte de ces objectifs. Si nous avons fait acte de consensus en votant ce Plan climat air énergie territorial, c'est que chacun s'accorde à reconnaître son ambition. Si nous voulons réussir à tenir nos objectifs, nous devons aller sur des choses majeures, pas simplement des gadgets ou des effets d'affichage, comme cela avait pu être fait en d'autres temps, en d'autres lieux, mais d'aller sur des choses particulièrement structurantes. La géothermie et la géoénergie, deux technologies différentes, font partie de ce processus. C'est également le cas de la rénovation des bâtiments avec Vallée Sud Rénov, de la mise en place de l'hydrogène, ou tout le travail fait sur la collecte des déchets, celui fait sur les transports. Je n'ai pas bien compris si Monsieur RABEAU souhaitait supprimer les navettes que nous mettons en place parce qu'il considère qu'elles ne sont pas assez utilisées. Si c'est le cas, il faudrait qu'il l'explique à la population. Mais ce n'est pas mon intention.

Ensuite, s'agissant du bilan carbone, même si nous ne sommes pas soumis à ces obligations, il vient d'être lancé par la commune. On peut dire que Clamart aura un bilan carbone particulièrement complet pour suivre l'ensemble de ces sujets.

Je tiens à souligner qu'il n'y avait aucun représentant de l'opposition à la commission municipale pour aborder ces sujets. Poser des questions et ensuite ne pas venir au moment où nous sommes susceptibles d'y répondre, c'est bien, mais il faut être sérieux. Les documents communicables sont communiqués. Les documents qui ne le sont pas ne sont pas communiqués. Des études techniques donneront lieu à des délibérations. Tant que celles-ci ne sont pas prises, ils ne sont pas communicables. L'opposition nous demande de nombreux documents. Nous en fournissons beaucoup. Tous ces sujets sont sur la place publique, comme les délibérations que vous avez vous-même votées, Monsieur RABEAU ou que vos collègues ont voté. Vous avez parlé des panneaux solaires. Il est dommage que vous ne vous souveniez pas que nous avons voté ensemble la mise en place de panneaux solaires à l'école de la Plaine, il y a quelques mois. Votre demande si de nouvelles opérations sur le solaire seront portées par la commune est dommage.

Je reviens sur les exemples de villes dirigées par vos amis que vous avez cités. Vous devriez regarder les études d'opinion concernant ces villes, notamment sur la ville de Lyon ou celle de Bordeaux. Vous verrez à quel point la population est mécontente de la gestion opérée par ces personnes qui sont vos amis. La population se rend compte à quel point l'apparence et la réalité sont deux choses totalement différentes.

Nous allons végétaliser plusieurs cours d'école, en commençant par l'école Senghor. Il y aura là un magnifique projet de végétalisation, que j'aurais l'occasion de présenter au Conseil Municipal ou au conseil de territoire, en fonction de qui portera ce sujet.

N'oublions pas l'enfouissement des lignes à très haute tension. Monsieur RABEAU, en politique, il y a une règle : quand on a un mauvais dossier, qu'on se traîne depuis des années, on essaie de ne pas le remettre sur le dessus de la pile. Je sais que vous êtes un nouveau conseiller municipal, mais quand même. Vous êtes expérimenté, vous devriez savoir cela. Tout le monde se souvient à quel point, quand vos amis dirigeaient cette ville, ce dossier était bloqué, parce que vous ne vouliez pas payer, vous ne vouliez rien faire en faveur de l'enfouissement des lignes à très haute tension. Vous avez, vous et vos amis, bloqué ce dossier pendant des années. D'ailleurs, je veux bien que vous pensiez que je suis très fort, que tout le mérite m'en revient, mais vous devriez vous interroger. Pourquoi, en un an, j'ai réussi à débloquent ce dossier en arrivant, entre 2014 et 2015. Nous avons donc débloquent ce dossier, nous avons fait en sorte que les choses se fassent. Aujourd'hui, il n'y a plus les lignes à très haute tension. Que ce soit du point de vue sanitaire, du point de vue esthétique, du point de vue de la libération du foncier, de

celui du reboisement de la forêt, j'espère que vous viendrez participer aux opérations de reboisement. Peut-être aurez-vous du mal à avaler votre salive à ce moment-là.

Monsieur RABEAU — Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire — Je ne vous ai pas redonné la parole, Monsieur RABEAU, merci de ne pas m'interrompre. Nous vous avons écouté très longuement. Souffrez que je vous réponde, même si vous êtes gêné par cette réponse.

J'imagine qu'en voyant des choses se faire au service de l'intérêt général, vous reconnaîtrez que c'était une opération qui méritait d'être menée.

Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2022

10. Communication du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Le rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe du présent rapport de présentation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De Prendre acte** du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

- **Monsieur le Maire** Nous Passons au point 10 avec la communication du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la parole est à Rachel ADIL.

Madame ADIL — Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Lutter contre les violences sexistes et intrafamiliales, renforcer la culture du respect en prévenant les comportements à risques dès le plus jeune âge, soutenir les familles et les jeunes parents, promouvoir l'égalité via le sport, sensibiliser les Clamartois aux différents enjeux de l'égalité : ce rapport présente la déclinaison des cinq engagements à Clamart. Ce sont cinq engagements de la Ville, en tant qu'employeur, en tant que garant des politiques publiques. Ce rapport, vous l'avez eu, vous l'avez lu. Certains penseront peut-être à un copier-coller des éditions précédentes. Je rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes, comme dans l'environnement, cela se construit pas à pas. C'est donc une continuité.

Tout raccourci, toute contraction, sont en effet à prendre avec précaution. Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce serait prendre les hommes pour « ils », les femmes pour « elles » et en faire une contraction en « iels ». Non, ce n'est pas cela.

Ce rapport n'est pas un pavé dans la mare. Je vous donne rendez-vous, d'ailleurs, au Pavé Blanc, le 8 mars, pour l'édition de l'égalité entre les femmes et les hommes, le printemps de l'égalité.

Je remercie l'ensemble des services pour le travail réalisé.

Madame HARTEMANN — Oui merci, cher collègues. Vous avez anticipé la critique, vous avez bien fait. En effet, c'est un nouveau un magnifique copié-collé. Nous faisons des économies, parce que la forme est restée la même. Vous disiez qu'il était bien d'avoir un rapport de douze pages au lieu de trois. Mais ce qui compte est le contenu. C'est exactement comme pour le rapport précédent : il n'y a pas d'objectifs chiffrés, très peu de chiffres. Nous ne savons pas où nous en sommes dans cette volonté affichée. Les actions décrites sont vraiment succinctes. Je vous donne des exemples. J'ai calculé, je l'ai lu attentivement. Je dirais que 95 % est du copié-collé de celui de l'année précédente. Vous verrez qu'il y a pire encore. Il y a toujours l'absence d'analyse de la situation avec des objectifs à atteindre, des actions claires pour les atteindre.

Commençons par les 5 % de données actualisées. Remercions à nouveau les services de la mairie, puisque ce sont les chiffres concernant la mairie en tant qu'employeur. Des chiffres sont positifs. Il y a l'avancement en échelon. Les femmes vieillissent aussi vite que les hommes. Il n'est donc pas très étonnant que cet avancement soit le même. Nous pouvons nous féliciter de l'avancement en grade, c'est une très bonne nouvelle. Cependant, cela s'arrête là. Il y a même un copié-collé sur ces chiffres.

Des choses ne sont pas commentées. Il y a une différence de rémunération des femmes par rapport aux hommes de 5 000 euros par an dans le secteur administratif. Cela aurait appelé des commentaires. Il n'y a pas d'analyse, pas de plan d'action. Dans le secteur médico-social, il y a certainement une explication, il y a une différence de rémunération entre hommes et femmes de 20 000 euros par an. C'est écrit. Cela aurait nécessité une analyse.

Passons aux 95 % restants. Les actions correctives pour réduire les temps partiels des femmes à la mairie est un copié-collé de 2020-2021. En termes d'euphémismes, on ne fait pas mieux. Les actions proposées étaient « réduire les emplois à temps non-complet ».

Au chapitre « Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles au sein de la mairie », on nous ressort le même séminaire, celui qui date de 2021, qui avait réuni 100 agents autour d'une pièce de théâtre. Je me souviens qu'en 2020, il y avait eu une idée, un dispositif soi-disant mis en place avec le CIDFF. Il a disparu. Il n'y a pas de bilan. On a l'impression qu'à la mairie, en tant qu'employeur, il n'y a pas de propos sexistes, il n'y a pas de harcèlement sexiste et sexuel, alors qu'il s'agit d'une communauté d'au moins 1 000 personnes. C'est très étonnant.

Passons au chapitre « La politique de la Ville favorisant l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes ». Vous entendez que j'ai la voix qui tremble, car ce thème me paraît très important. Ce sont des pages et des pages de « copié-collé » 2020-2021. On ne voit aucun bilan des besoins des femmes, aucune progression des actions. Quels besoins en termes de logements d'urgence pour les femmes victimes de violences ? On ne le sait toujours pas. Combien de plaintes au commissariat ? Combien d'interventions aux domiciles pour violences conjugales ? Les chiffres existent. Or, nous ne les avons pas.

Il existe un excellent rapport d'un préfet de police de Paris, en 2020, qui chiffrait à 15 interventions au domicile par mois pour violences conjugales d'une brigade. Qu'en est-il à Clamart ? Sont-elles en augmentation ? Dans le rapport de 2022, on lisait comme proposition d'action : « Le service de prévention a pour objectif de rassembler les partenaires institutionnels et associatifs afin de favoriser les échanges. » C'est une bonne idée. En 2023, on lit : « Le service de prévention a commencé à mettre en réseau les différents acteurs. » On se dit qu'à ce rythme, les femmes peuvent continuer à se faire du souci pour leur sécurité.

Je continue sur le thème des inégalités. Combien de familles monoparentales à Clamart. Nous savons évidemment que dans la plupart des familles monoparentales, le parent est la mère. La Caisse des allocations familiales préconisait d'aller vers ces familles monoparentales, le plus souvent des femmes seules avec enfant, pour les aider à accéder à leurs droits. Quelles actions proactives de la Ville ? Je ne parle pas de la personne postée là au cas où l'on demande ses droits. Il s'agit d'actions proactives de la Ville qu'on attend. Aucune n'est citée dans ce rapport.

Pour finir, vous connaissez le rôle essentiel que joue dans la ville le CIDFF. On se targue de lui prêter gracieusement un local. Je rappelle que cela fait vingt ans qu'il est hébergé par la Ville et qu'il ne manquerait plus qu'on annonce que son local lui est retiré. Même le CIDFF est mal traité dans ce rapport. L'avez-vous lu ? Madame ADIL, vous avez mis le même encadré, copié-collé, des chiffres du CIDFF de l'an dernier. Nous n'avons pas les chiffres de l'an dernier, mais ceux de 2020-2021. Cela signifie qu'aucun coup de fil n'a été passé au CIDFF pour avoir les derniers chiffres. Ce sont quand même ceux qui sont les plus intéressants pour la Ville de Clamart, sur ce qui se passe pour les Clamartaises. Combien d'entre elles vont au CIDFF pour demander leurs droits ? Combien sont accompagnées ? Il y en a-t-il plus que les années précédentes ?

De fait, ce que dit ce rapport est que vous n'avez pas vraiment fait de bilan, ni pris d'initiatives d'envergure pour une politique d'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Heureusement que des associations clamartaises se mobilisent depuis toujours et ne vous ont pas attendu pour cela.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. C'est la règle du jeu. Rien ne trouve grâce à vos yeux. Vous êtes toujours dans la leçon. Et tout ce qui est positif vient des acteurs extérieurs. Rien de ce qu'est susceptible de faire la commune ne trouverait d'échos positifs à vos yeux.

Il est dommage que vous ne soyez pas non plus venue en commission pour faire part de vos commentaires, éventuellement de conseils que vous auriez pu apporter, de propositions que vous auriez pu faire sur la mise en place d'actions nouvelles, de suivi. Vous auriez pu en débattre avec les élus actifs sur ces questions et les représentants des services qui suivent ces dossiers. Ce qui vous intéresse davantage, c'est de jeter l'opprobre sur l'action municipale en permanence. Fort heureusement, vous n'y parvenez jamais et je m'en réjouis.

Tout le monde peut faire davantage en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, nous les premiers. Je n'en disconviens pas. Mais tout le travail fait par le CCAS, par le service de la vie associative, par Rachel ADIL elle-même avec ses équipes, par tous les services en la matière, Yves COSCAS en matière d'accès au logement, y compris dans les situations les plus difficiles, ne mérite pas de jugements aussi manichéens, catégoriques et à l'emporte-pièce.

Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

IV) FINANCES

11. Débat sur les orientations budgétaires 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3500 habitants et plus organisent un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget pour les communes.

Il est rappelé que ce débat doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante.

Sur le contenu, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Plus spécifiquement en vertu de l'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales :

- « - 1) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
 - 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le Maire au Conseil Municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1) A la structure des effectifs ;
- 2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3) A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. (...) ».

En outre et conformément à l'article D.2312-3 C du code susmentionné, le rapport sur les orientations budgétaires sera transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville de Clamart est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. De même, ce rapport sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est joint en annexe du présent rapport de présentation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De Prendre acte** que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Clamart, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023 au Conseil Municipal du 16 février 2023.
- **De Dire** que conformément à l'article D.2312-3 C du Code général des collectivités territoriales le rapport sur les orientations budgétaires :
 - Sera transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville de Clamart est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ;
 - sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — Nous passons au débat sur les orientations budgétaires présenté par Sylvie DONGER.

Madame DONGER — Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous vous proposons ce rapport d'orientation budgétaire 2023. Ce débat est l'occasion d'échanger dans un premier temps sur le contexte national, avant de parler des orientations pour Clamart, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement sur le plan annuel et pluriannuel. Chaque année, nous démontrons que les décisions nationales influencent les choix budgétaires pour la ville de Clamart. À l'échelle de l'année 2023, l'économie s'orienterait vers une stagflation, l'une des situations les plus pénalisantes pour l'économie, à savoir une inflation forte et une croissance quasi nulle. La loi de finances pour 2023 a été établie sur une prévision de croissance limitée à 0,3 % et une inflation de 6 %. Depuis 2022, chacun aura compris que le paramètre essentiel dans le contexte international très incertain est le taux d'inflation. La loi de finances pour 2023 a ainsi prévu une revalorisation de 7,1 % des bases fiscales. L'amortisseur électricité devrait bénéficier à la Ville pour atténuer légèrement la hausse du prix de l'électricité. Nous y reviendrons dans l'analyse des charges de gestion propres de la Ville.

Les décisions de l'État, au fil des lois de finances successives, ont un impact très important sur notre budget. En 2023, le montant de la DGF, les dotations perçues de l'État, sera inférieure de 6 millions à celui perçu en 2012. La commune de Clamart aura ainsi perdu près de 47 millions de recettes entre 2012 et 2023, soit près de la moitié de l'en-cours de la dette ou plus d'un an de masse salariale.

Abordons maintenant plus spécifiquement les orientations budgétaires de Clamart pour 2023. Comme nous venons de le rappeler, l'inflation, indicateur économique national, impacte les dépenses de gestions courantes. Pour 2023, elles devraient atteindre 87,5 millions d'euros, en hausse de 11,9 % par rapport à 2022.

Le premier poste reste les charges de personnel, à hauteur de 46,8 millions d'euros, en hausse de 8,8 % par rapport au budget prévu pour 2022, et qui fut déjà touché par la revalorisation des salaires en cours d'année.

À l'inverse, les recettes de gestion courante devraient progresser de 5,3 % en 2023 par rapport à 2022, pour atteindre 82,56 millions d'euros.

Chacun comprendra donc que ce sont nos économies, générées depuis 2014, qui permettront d'équilibrer le budget que nous vous présenterons d'ici le 15 avril 2023. Clamart est et restera encore, en 2023, une des rares villes à ne pas avoir augmenté son taux d'imposition depuis 2014.

Nous illustrons ici le poids de l'inflation qui pénalise nos charges courantes de fonctionnement de plus

de 4 millions en deux ans : plus de 3,8 millions pour les fluides et près de 400 000 euros sur les dépenses diverses. Concrètement, en moyenne, le prix du gaz sera multiplié par quatre entre 2022 et 2023 ; le prix de l'électricité, de 124 euros le kilowatt-heure en 2021, passerait, en 2023, à 420 euros. Ces éléments n'avaient pas pu être communiqués en commission. C'est pour cela que je les ajoute maintenant. Il s'agit de premières estimations qui risquent d'évoluer notamment pour les produits alimentaires, à mesure que les fournisseurs sollicitent de la commune de nouvelles revalorisations tarifaires.

Face à cette envolée, la municipalité se fixe logiquement comme objectif de réduire sa consommation énergétique en lançant plusieurs chantiers tels que la géoénergie, un plan LED, la pose de panneaux solaires, un pilotage énergétique renforcé. Pour illustrer ces mesures, suite à la commission des finances, je donnerais un exemple d'économie : le changement de la chaudière utilisée par l'école de la mairie et l'hôtel de ville générera une économie de plus de 29 000 euros par an, soit un retour sur investissement en douze ans et une baisse des émissions à effet de serre de 93 %, qui passeront de 61 à 4.

Les charges de personnel sont le premier poste de dépenses pour la commune. Le nombre d'agents en 2023 est de 1 005, nombre inférieur à celui de 2014. Pour rappel, depuis, la police municipale a été installée, nos centres de santé, le service d'aide à domicile se développe, de nouveaux quartiers se sont créés avec des recrutements nécessaires pour assurer les services publics.

Nous venons de débattre sur le volet fonctionnement. Je propose maintenant de faire un focus sur la programmation des investissements.

Avec une première vision pluriannuelle, voici les nouveaux engagements pluriannuels de la Ville, vous présentant pour le projet Hunebelle leurs coûts, leurs financements et le reste à charge de la commune d'un montant de 16 millions.

À l'échelle de l'année 2023, vous trouverez ici le récapitulatif des dépenses d'investissement pour un total de 47,11 millions d'euros, auxquels se rajoutent 8,385 millions de remboursements d'emprunts. Nous trouvons ici par secteur les principaux investissements qui débiteront ou se poursuivront en 2023. Pour exemple, avec plus de 7 millions d'euros soit 13 % du budget d'investissement, nous continuerons à rénover nos bâtiments scolaires.

En 2023, les 55,495 millions d'euros d'investissements seront financés en minorité par des emprunts, à hauteur de 35 %, et pour 65 % par d'autres ressources, comme le fonds de roulement, les subventions, les PUP, le FCTVA ou encore des produits de cessions.

Nous venons de lister les ressources autres que l'emprunt auxquelles nous avons recours pour financer nos investissements. Nous vous proposons un comparatif du reste à charge pour deux projets au coût comparable, proche de 50 millions. À droite, vous avez l'opération du campus Trivaux, votée en 2013. Le reste à charge est de 93 %, soit plus de 45 millions. À l'inverse, à gauche, pour l'opération d'enfouissement de la ligne à très haute tension, lancée à peine deux ans plus tard, au début du mandat de 2014, le reste à charge est de 8 %, soit 3,7 millions.

Ce programme ambitieux d'investissements nécessite un suivi régulier de la dette. Dans le contexte macroéconomique décrit en début de présentation, on ne peut pas débattre de l'évolution de la dette et des engagements hors bilan (en bleu sur le graphique) sans évoquer l'historique de l'inflation annuelle depuis 2011 (ici en orange). On voit très clairement qu'entre 2011 et 2015, les évolutions annuelles de la dette sont élevées, alors que le taux d'inflation se réduit d'année en année. À l'inverse, depuis 2015, les évolutions annuelles de la dette deviennent faibles, alors que l'inflation progresse fortement au cours de la période.

Vous trouverez ici, détaillé par année, de 2011 à 2022, l'évolution du niveau de la dette, en bleu, ainsi que des engagements hors bilan, en violet sur le graphique. Fin 2022, cet en-cours était inférieur à celui connu fin 2015.

Le camembert à gauche rappelle, en rouge, la part des emprunts toxiques qui existaient en 2014. À ce jour, notre dette est totalement sécurisée. Au 31 décembre 2022, 65 % de la dette est à taux fixe, contre 36 % en 2014. Tous les emprunts toxiques ont disparu. Les emprunts à taux variable sont eux aussi sécurisés grâce à des Swaps, mécanisme de protection qui démontre plus que jamais toute son efficacité en cette période de hausse des taux d'intérêt.

Les trois courbes qui vont apparaître à l'écran illustrent l'évolution de la dette depuis 2015. En rouge, pour la Ville de Paris, avec une augmentation forte et rapide de la dette, passant d'un indice 100 à 180 ; en bleu, celle de l'État, qui ne cesse elle aussi d'augmenter, avec +40 % en sept ans ; enfin, en noir, celle de la Ville de Clamart, dont l'augmentation est limitée à 20 % depuis 2015.

Nous venons de parler de l'impact de l'inflation sur les dépenses et les recettes de gestion. Très logiquement, notre capacité d'autofinancement se trouve dégradée pour plus de 3 millions, du fait de l'inflation.

En conclusion, le budget consécutif à ce débat d'orientation budgétaire vous sera présenté, comme chaque année, avant le 15 avril. Ce budget, nous en avons largement parlé, sera très touché par l'inflation, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Dans ce contexte difficile, nous aurions pu choisir une solution simple en augmentant nos tarifs de 25 %, soit en moyenne 30 euros par mois et par famille pour compenser l'inflation et la hausse du taux d'indice. Au contraire, toute l'équipe municipale se bat pour trouver des solutions sans augmenter les taux d'imposition et continuer à mettre en œuvre son programme 2020-2026. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire — Merci Madame DONGER. Je remercie tous les services et tous les élus qui ont participé à la préparation de ce document.

Monsieur DEHOCHÉ — Monsieur le Maire, chers collègues. Merci pour ce rapport qui était tout à fait intéressant. Les discussions en commission ont été passionnantes. Je regrette que le document qui vient de nous être présenté ait quelques pages en plus, comparé à celui que nous avions. C'est dommage, cela aurait pu amener d'autres discussions. J'ai apprécié notamment le graphique de comparaison des emprunts des autres Villes et de l'État, ce qui n'était pas dans le rapport que nous avions reçu initialement.

J'aimerais revenir sur les dotations de l'État. Vous montrez qu'elles sont en baisse, année après année, en cumulant plus généralement depuis 2012 le manque à gagner. Je me suis interrogé. J'ai demandé à mes collègues en commission pourquoi en 2012. J'ai compris que 2012 était le maximum, le pic atteint, par ces dotations. Partir du point le plus haut ne me semble pas forcément être la meilleure appréciation des éléments. Nous aurions pu prendre une date plus récente ou plus ancienne, mais ne pas partir du pic.

Dans ce graphique qui illustre les dotations en baisse de l'État, je trouve qu'il mériterait d'être ajouté les autres subventions de l'État. Il est vrai que l'État octroie des subventions qui sont parfois dirigées. Nous en avons bénéficié au niveau de la commune pour la rénovation de certaines écoles. Cela reste de l'argent venant de l'État. Certes, il y a des dotations générales qui ne sont pas dirigées, pas fléchées. D'autres le sont. Il me semblerait intéressant d'ajouter dans ce graphique, pour les prochaines années, la somme des subventions de l'État sur d'autres sujets.

Je tiens à faire remarquer que cette année il n'est pas prévu de baisse de la DGF, ce que vous avez dû lire dans la presse. Il y a même, au niveau global, une très légère augmentation de 320 millions d'euros sur la dotation globale, ce qui n'était pas arrivé depuis treize ans, cela méritait d'être noté.

S'agissant du budget de fonctionnement dans sa globalité, je trouve que la maîtrise budgétaire est présente, solide. Le budget de fonctionnement tient la route, même avec une capacité d'autofinancement pénalisée par l'inflation. Nous en prenons acte. Nous comprenons que ce sont des situations difficiles et nous apprécions que vous parveniez à ne pas augmenter le prix des services pour les Clamartois, malgré ces conditions défavorables.

Cependant, nous sommes moins enchantés par la partie des investissements et des projections, pour deux raisons. La première est l'orientation des dépenses. Nous voyons cette année la présence que commence à prendre Hunebelle dans ce budget d'investissement. Cette présence est prépondérante, notamment par rapport aux écoles. Je sais, Monsieur le Maire, que plusieurs fois vous avez mentionné que les écoles étaient le premier budget de la commune, la première dépense. On voit que pour le budget d'investissement en tout cas, à partir de cette année, ce n'est visiblement plus le cas, puisque Hunebelle passe devant. Nous aurions préféré continuer à investir dans des écoles ou d'autres investissements pour tous. Je ne dis pas que Hunebelle n'est pas pour tous. Seulement, il y a des dépenses qui nous semblent disproportionnées par rapport à l'usage futur de cet équipement.

L'autre partie qui appelle des questions de notre part est la partie consacrée aux emprunts. Ce rapport essaie de démontrer que notre commune est plus vertueuse que d'autres. Par rapport à Paris, c'est certain, nous vous le concédons bien volontiers. Pour autant, si vous voulez défendre une maîtrise budgétaire complète, il faudrait s'atteler à ne pas augmenter ces emprunts. Je comprends que votre prédécesseur vous a laissé des dépenses liées à des écoles sur le haut Clamart. Ces écoles sont payées depuis un certain temps. La dette a pourtant continué à augmenter, vous citez le chiffre de 20 %, que je ne remets pas en cause. Il nous semble plus important d'investir dans la transition énergétique, dans la rénovation des écoles, peut-être un puits sans fond, c'est énormément d'investissements, nous le comprenons. Cela nous paraîtrait être un meilleur usage du budget de la commune.

Ce sont mes seules remarques. Merci chers collègues.

Monsieur HUYNH — Je tiens à remercier les services de la Ville pour la préparation de ces documents

financiers ainsi que Madame DONGER, notamment pour la qualité des débats que nous pouvons avoir en commission des finances. Ceci dit, je tiens à revenir sur quelques éléments portant sur la volonté d'association des différents groupes de la majorité au Conseil Municipal. Je souhaite rappeler que les commissions sont convoquées cinq jours avant leur tenue. Surtout, elles se réunissent jusqu'à la veille du Conseil Municipal. Autant dire que nous avons déjà reçu les délibérations proposées en Conseil Municipal. Vous comprendrez que je m'interroge sur la volonté réelle d'associer l'ensemble des conseillers municipaux aux délibérations votées en conseil et préparées en conseil. D'autant plus que lorsque nous présentons des amendements ou des vœux, ils sont rejetés par principe par la majorité municipale ; c'est là son bon droit. Mais on ne peut pas dire qu'on cherche à nous associer. Je rappelle encore que si c'était le cas, la mairie respecterait les décisions de la commission d'accès aux documents administratifs, présidée par un magistrat, qui vous enjoint à communiquer des documents, auxquels nous devrions avoir accès de par la loi, comme tout citoyen, tout Clamartois.

J'en viens au rapport d'orientation budgétaire. Aux Clamartois qui nous écoutent, je précise que ce débat d'orientation budgétaire fixe les principaux paramètres dans lesquels devra s'inscrire le budget 2023, et ainsi, les projets et finalement le modèle de ville proposés pour Clamart. L'orientation budgétaire qui nous est présentée est le reflet de votre vision de la commune. Voici comment je la résumerais : d'abord, des chantiers pharaoniques, il suffit de se tourner sur notre droite, à Hunebelle ; un alourdissement de la dette et 70 000 habitants, demain.

Votre orientation pour Clamart, ce sont d'abord des chantiers pharaoniques, au premier rang desquels, Hunebelle, dont le montant global a explosé entre les premières annonces à 40 millions d'euros et la réévaluation actuelle à près de 120 millions d'euros, d'argent public. Hunebelle représente un tiers des dépenses d'investissement prévues cette année, comme cela a été relevé précédemment. Ce chantier aura un impact catastrophique sur l'environnement, alors que nous avons eu la présentation des ambitions de la Ville en matière de développement durable. Ce sont des travaux contre nature, qui ne seront pas compensés par les mesures de *green washing* proposées dans ce projet, malgré les 20 000 euros payés par la Ville pour un label Effinature supposé écologique, mais qui ne l'est pas réellement.

Ce sont aussi d'autres chantiers pharaoniques, démesurés par leur ampleur, dont les coûts sont tout autant mal maîtrisés, tels que le marché du Trosy, dont le montant a plus que doublé, de 12 à 28 millions d'euros. Ou encore l'installation du Monoprix au centre des Prés, dont le coût est évalué à 17 millions d'euros aujourd'hui, sans compter les dépassements à venir.

Ce sont de nombreux travaux que paieront les Clamartois, soit directement par les impôts locaux, soit indirectement par les subventions qu'ils financent par les impôts et les taxes qu'ils paient. Le contexte de l'inflation, notamment la hausse des prix de l'énergie, qui coûtera 3 millions de plus aux finances de la commune aurait dû vous inciter à revoir l'ampleur de vos chantiers. Bien au contraire, ce n'est pas le cas malheureusement. Vous nous proposez d'augmenter l'ampleur des investissements à 55 millions d'euros cette année, contre 45 millions d'euros l'année dernière. Ces dépenses auraient certainement été plus utiles pour financer des besoins sociaux croissants et accélérer une transition écologique, qui font défaut, à Clamart. Nous avons pu le constater lors de la présentation du rapport sur le développement durable 2022.

Plus grave, vous financez ces chantiers en creusant la dette municipale. Votre projet consiste en une ville plus endettée. Au terme de près de dix ans de gestion municipale, Clamart est devenue, en 2022, la 13^e ville la plus endettée de France, selon les données du ministère des Finances. Rappelons qu'en 2015, au terme de votre première année d'exercice, je mets ainsi de côté le fameux complexe du Petit Clamart qui a coûté une somme importante, Clamart est la 34^e ville la plus endettée de France, parmi celles de plus de 50 000 habitants. Avec 110 millions d'euros de dette en 2022, soit 2 050 euros par Clamartois, Clamart est monté dans ce peu glorieux classement, avec une aggravation de 20 % de son endettement depuis 2015 et votre arrivée aux manettes.

Je fais une parenthèse. Dans le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, il est fait mention d'un engagement hors bilan s'agissant de l'îlot d'Arménie, pour lequel il aurait fallu reconstituer la dette avec 20 millions d'euros supplémentaires par rapport ce que je compte en 2015. Je précise qu'un rapport de la cour régionale des comptes a fait deux observations sur ce projet, suite au rapport d'activité de l'établissement public foncier d'Île-de-France.

La première remarque est la suivante. Il suffisait à la Ville de Clamart de renouveler le partage financier sur ce projet pour éviter le risque financier qu'il y avait au moment où vous êtes arrivé en 2015. D'autre part, il est anormal que les communes fassent de la spéculation immobilière entre le prix d'achat d'un terrain par l'établissement public foncier d'Île-de-France et la reprise du terrain pour le revendre plus cher. L'état d'esprit et la philosophie de l'Epif étant d'éviter une inflation de l'immobilier.

Je reviens au débat d'orientation budgétaire. Il y a 110 millions d'euros de dette. Certes, comme l'a dit

Madame DONGER, les taux de la taxe foncière des Clamartois n'augmentent pas, mais parce que vous les endettez sans modération. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui la 13^e ville la plus endettée de France parmi celles de plus de 50 000 habitants. Les tarifs des services périscolaires n'augmenteront pas non plus. C'est juste. Tout simplement parce que vous les avez déjà augmentés de 40 % au cours de votre premier mandat, rappelons-le.

Malgré ce niveau d'endettement élevé, vous proposez cette année dans vos orientations budgétaires d'augmenter encore la dette de près de 10 % pour financer vos chantiers toujours plus nombreux, toujours plus coûteux.

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous ne sommes pas opposés par principe au recours à l'endettement, à condition que cela soit pour des projets utiles. Mais en l'occurrence, vous endettez la Ville pour financer des projets démesurés par leur ampleur.

L'autre moyen de financement que vous proposez aux Clamartois est de continuer à livrer la ville aux promoteurs immobiliers, en augmentant de façon brutale la population de Clamart, sans prendre en compte les besoins ainsi générés, en médecins généralistes par exemple. J'y reviendrai.

J'ouvre une parenthèse sur les lignes à très haute tension. L'ancienne majorité avait ses défauts. Son Maire était corrompu, il a été condamné, et c'est une bonne chose. Cependant, sur l'enfouissement des lignes à très haute tension, la différence par rapport à votre façon d'avancer, est que l'objectif de cet enfouissement, comme précisé dans les différents documents de la Ville, est de libérer du foncier. Ce dernier va être remplacé par les 2 000 logements prévus sur le Carrefour Market, à proximité de la caserne des pompiers, rue de Versailles/D906. De notre côté, nous n'aurions pas prévu 2 000 logements supplémentaires sur ce projet. Nous n'aurions pas porté, à la place de lignes à haute tension qui aboutissaient aux jardins parisiens, un projet d'aménagement avec des immeubles à la place de pavillons, tel que c'est prévu dans le projet actuel.

Je reviens au fil de mon propos.

Il s'agit d'une forme de cavalerie budgétaire qui nous amènera, tôt ou tard, dans une impasse financière. L'exemple de vos amis de Levallois en témoigne. La conséquence de vos chantiers et de l'endettement de la Ville sont les 70 000 habitants que comptera Clamart en 2025. Pourquoi ce chiffre ? Parce que je me réfère à une décision pour justifier une préemption prise en septembre 2022 par le président de Vallée Sud — Grand Paris et Maire de Clamart, vous-même, selon laquelle Clamart comptera 70 000 habitants en 2025, soit 17 000 de plus qu'en 2020. Selon les données de Paris Région, la conséquence de vos orientations pour la ville, depuis 2017, est la destruction de pavillons et de jardins familiaux ainsi que de zones d'activités économiques pour une superficie de 16 hectares, soit 16 terrains de football, gradins compris. Ils ont été remplacés par des projets immobiliers qui transforment Clamart en ville dortoir. Dans de précédents conseils municipaux, vous nous rétorquiez que, dans les années 1960, Clamart comptait plus d'habitants qu'aujourd'hui. Mais, à l'époque, c'était sans sacrifier l'intérêt général de la commune aux intérêts des promoteurs, à l'instar de ce qui a été fait au Petit Robinson.

Toujours plus de chantiers, toujours plus de dettes, et plus de 70 000 habitants demain : voici l'orientation budgétaire et politique que vous imposez aux Clamartois et face à laquelle nous continuerons à proposer un projet alternatif de ville équilibrée, plus écologique et plus solidaire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, d'autres demandes d'interventions ? je n'en vois pas. Je vais commencer par répondre aux interventions de Monsieur DEHOUCHE, qui étaient plus qualitatives que celles que j'ai pu entendre ensuite.

Je commence par les dotations de l'État. Vous avez raison, nous pourrions prendre les subventions de l'État, avant 2012 et après. Mais je doute que cela rectifie la tendance. Malgré tout, les subventions apportées par l'État ne permettent pas d'équilibrer l'opération. Il ne s'agit que de quelques millions d'euros au cours de la période, alors que nous parlons de dizaines de millions d'euros de baisse de dotations sur la même période. Vous conviendrez que même si c'était équivalent, cela procède d'un amoindrissement de l'autonomie des collectivités locales. Prendre dans la poche des Villes pour leur redonner au bon vouloir de l'État, sur tel ou tel projet, je n'appelle pas cela libre administration des collectivités territoriales. Le gouvernement a annoncé un milliard pour Marseille. Or, prendre 11 milliards par an à toutes les collectivités pour en redonner un, au bout de dix ans, à l'une des villes, on ne peut pas mettre cela sur le même plan. Je préférerais que l'État redonne la libre administration aux collectivités locales. Il faut une nouvelle vague de décentralisation. Souvenez-vous que le gouvernement avait annoncé un grand texte de décentralisation. Nous l'attendons toujours. Selon les dernières informations en ma possession, il n'y aura rien de nouveau sous le ciel des collectivités locales, d'ici la fin de ce mandat. Je le regrette profondément.

Vous avez demandé pourquoi avoir pris l'année 2012. Parce que jusqu'à présent, les dotations de l'État augmentaient chaque année, peu ou prou, du niveau de l'inflation ou légèrement en dessous, ce qui était déjà un effort consenti par les collectivités locales. Quand on dit avoir perdu plusieurs dizaines de millions d'euros, c'est par rapport au point de 2012. En réalité, si nous voulions faire le calcul total, nous devrions projeter l'augmentation naturelle qui aurait été celle de nos dotations, si la politique mise en place par François HOLLANDE n'avait pas été mise en place, du temps où Emmanuel MACRON conseillait François HOLLANDE à l'Élysée.

Il s'agit donc en réalité de bien plus que de 40 millions d'euros. C'est bien plus encore, car nous aurions eu bien plus. Vous avez dit que la DGF n'allait pas baisser cette année. C'est vrai au niveau global, mais pas au niveau de Clamart. Nous le verrons au moment du budget. C'est l'information que m'ont donnée les services. Notre DGF va continuer à baisser cette année, malgré l'augmentation de population et malgré la non-baisse globalement. Parce qu'il y a ce qui est appelé le mécanisme d'écrêtement. Nous continuons à avoir moins chaque année. Tout le monde devrait s'interroger. On nous demande de développer les villes, de construire, de faire bouger les choses, d'investir. Or, ceux qui le font n'y sont pas vraiment incités. Une aide aux Maires bâtisseurs a bien été mise en place, il y a deux ans, nous l'avons eue. L'année dernière, nous l'avons eue. Cependant, cette aide change tous les ans. Pour des projets qui prennent cinq à dix ans pour se mettre en place, comment voulez-vous qu'il y ait un vrai mécanisme, une vraie incitation, si l'aide apportée l'est au dernier moment, selon des critères qui ne cessent de changer ? Personne ne peut dire qu'il aura fait ses projets en fonction de cette incitation. D'ailleurs, j'observe que de plus en plus de Maires renoncent à construire, à accorder des permis. D'ici cinq à dix ans, je pense qu'en Île-de-France nous aurons une nouvelle crise du logement, particulièrement difficile, parce que nos concitoyens s'apercevront que les efforts en matière de construction de logement n'auront pas été faits. Cet effort sera structurellement toujours nécessaire. Je crains que nous rencontrions de graves problèmes à l'avenir.

Vous avez ensuite souligné la maîtrise budgétaire, au prix de gros efforts par les élus, par les services, pour tout compter et recompter, faire en sorte que chaque euro dépensé soit un euro utile. C'est la 8^e année sans augmentation de tarifs sur la ville. Pouvez-vous, Monsieur HUYNH, nous faire une liste de communes capables d'en faire autant ? Auparavant, du temps de vos amis, il y avait non seulement des augmentations, mais aussi des changements du barème du quotient familial pour augmenter les tarifs sans le dire, pour faire passer les familles d'une tranche à l'autre, de façon invisible et sans délibérations du Conseil Municipal. Ce n'est pas notre façon de procéder. Nous affichons la couleur et nous préférons dire la vérité aux Clamartaises et Clamartois. Quand on récupère une ville en extrême difficulté financière, on assume ses responsabilités et on le dit. Je l'avais d'ailleurs dit avant d'être élu. Nous avons les chiffres. Mais le dire au cours de la campagne électorale, comme nous l'avons fait, n'est pas toujours audible, on peut croire à de la polémique politique. Une fois élu, quand on prend les mesures pour corriger les erreurs des prédécesseurs, c'est plus difficile à accepter, car cela prend une tournure concrète.

Du reste, vous dites, Monsieur HUYNH, que vous dénonciez l'état moral de la majorité précédente. Mais j'observe qu'en 2014 cela ne vous pas empêché de figurer en bonne place sur la liste de mon prédécesseur, avec son épouse et tous ceux participaient à cette gestion.

Monsieur HUYNH — Vous étiez vous-même suppléant de Jean-Pierre SCHOSTECK.

Monsieur le Maire — Je ne vous ai pas redonné la parole. Contrairement à vous, j'assume mes responsabilités, mes fonctions, tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai dit, tous mes choix.

S'agissant de la politique municipale budgétaire, nous parviendrons encore cette année à ne pas augmenter les taux d'imposition. Je vous incite à regarder ce qui va se passer dans les conseils municipaux des autres communes, s'agissant de l'évolution de l'impôt, de la dette, des tarifs. Il y a eu de nombreux reportages à ce propos. Je salue le courage de mes collègues, car ce sont des décisions difficiles à prendre. Du fait des ponctions de l'État et de l'inflation, ils se retrouvent avec des difficultés. Si nous n'avions pas la dynamique foncière dans laquelle nous avons installé la commune, si nous n'avions pas réussi le Panorama et ses 15 millions d'excédents, nous n'aurions pas l'argent pour absorber ces augmentations liées à l'inflation. Cette somme nous permet d'éponger l'inflation, de ne pas augmenter les tarifs ni les impôts. Sans cette somme, j'aimerais que vous me disiez ce que nous aurions été obligés de faire.

Même chose sur les DUP sur Monts-et-Verdun. Vous avez oublié l'autre partie des opérations, sur Midi et Station. Je vous rappelle que les opérations pour lesquelles la Ville avait contractualisé un accord avec l'établissement public foncier portaient sur 19 millions d'euros de terrain. En réalité, lorsque nous avons récupéré la responsabilité de la ville, les engagements pris, les rachats opérés, avaient déjà été

opérés pour plus de 32 millions d'euros de terrain, sans que la maîtrise foncière soit terminée. En matière de non-inflation des prix du foncier, vous me permettrez de vous dire que, par rapport aux estimations faites par la Ville de l'époque, les résultats obtenus par les accords qu'elle avait passés étaient peu probants. Si nous n'avions pas rectifié la programmation de ces opérations et si nous n'avions pas mis un terme à ces accords, nous aurions dû récupérer la totalité de cette dette. Je vous confirme donc que depuis 2015, la Ville n'a pas augmenté sa dette réelle.

Du reste, je me souviens de nombreux débats, notamment à la Région, mais dans d'autres collectivités, au cours desquels de nombreux conseillers de gauche considéraient qu'on n'utilisait pas assez l'emprunt, que c'était le bon moment pour s'endetter, à des taux de 1 % et même aux taux actuels, autour de 3 %, des taux relativement bas comparés à l'historique des taux. Qui peut dire que les taux de l'année prochaine seront meilleurs ? que les taux de l'année suivante seront meilleurs ? Que ce n'est pas le bon moment pour la commune d'emprunter ?

Vous avez fait le lien entre le fonctionnement et l'investissement, un lien malvenu. En effet, vous dites que si nous n'augmentons pas les impôts, c'est en endettant les Clamartois. Vous devriez savoir que l'emprunt ne peut pas couvrir des besoins de fonctionnement.

Il est vrai qu'à notre arrivée, la Ville dépensait plus que ce qu'elle ne gagnait. Elle empruntait donc. Mais c'est juridiquement interdit. Quand on emprunte, c'est pour financer de l'investissement, pas pour couvrir du fonctionnement. Si nous n'arrivions pas à payer notre fonctionnement, nous serions obligés d'augmenter les impôts ou les tarifs, ou les deux.

Vous essayez toujours de me flatter mais je ne suis pas sensible à la flatterie, vous essayez de me décrire comme un pharaon. J'aimerais bien laisser dans l'histoire des pyramides dont tout le monde se souvient. Malheureusement, je ne laisserai que quelques écoles, des équipements sportifs, peut-être une mairie rénovée, quelques crèches. Je crains ne pas atteindre la même popularité que Ramsès II.

Monsieur HUYNH — Votre pyramide sera Hunebelle Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire — Je ne sais pas si ce sera ma pyramide, mais ce sera le tombeau de votre crédibilité Monsieur HUYNH.

Merci de ne pas interrompre les orateurs.

Passons à la population. D'habitude, vous faites les prédictions façon Nostradamus, mais avec quelques précautions. Là, vous avez lâché la rampe. Vous avez annoncé une augmentation de la population de plus de 15 000 habitants dans les deux prochaines années. C'est audacieux. Peut-être avez-vous des informations à Béclère sur une recrudescence de la natalité, liée à un prochain confinement ? L'Insee va devoir vous démentir une nouvelle fois. Avant même mon arrivée aux responsabilités, ce discours était déjà tenu par vos amis. Vous faisiez partie de leur liste. Vous disiez que j'amènerais une population débordante, plusieurs dizaines de milliers d'habitants supplémentaires. C'était l'une des sept plaies d'Égypte, avec les attaques de sauterelles qui allait nous arriver. Neuf ans plus tard, les chiffres de l'Insee montrent une augmentation de 2 % de la population. Si vous ne croyez pas l'Insee, regardez les chiffres des écoles. Ce sont les mêmes : 2 % d'augmentation en neuf ans, soit 0,2 à 0,3 % en moyenne par an. Faites des projections. Vous mettez vos propres collègues mal à l'aise. Vos propres soutiens se disent : « Il ne va pas recommencer, il ne va pas redire le contraire de l'évidence. » Et pourtant, à chaque intervention, vous êtes fort en recyclage. J'observe que vous vous accordez sur un point : nous continuons à investir le plus massivement possible. Des villes renoncent à investir parce qu'elles ne le peuvent plus, qui n'arrivent pas à construire, à rénover. Nous faisons des écoles, des équipements sportifs, culturels, à travers l'action de la Ville, celle du Territoire, avec le soutien du Département, de la Région, de l'État. Nous ne faisons pas l'un ou l'autre, nous faisons tout en même temps. En effet, si vous voulez mettre en pause la voirie, les écoles, les équipements sportifs, on se retrouve avec des retards colossaux, comme ceux que nous avons dû absorber, que nous devons rattraper aujourd'hui : ceux sur les réseaux, sur la voirie, les gymnases, les écoles, les crèches. Fermer des crèches ou des écoles pour les démolir n'est pas glorieux. Nous avons démolit deux crèches et deux écoles. Nous en avons reconstruit quatre. Cela devrait vous interpeler. Nous continuons la démolition de l'école maternelle du Jardin-Parisien, plus tard celle des Closiaux, la réfection de l'école de la Mairie, celle de l'école des Rochers, en plus de toutes les autres opérations, à l'école de la Plaine, celles sur le solaire, la végétalisation de la cour à Senghor. En plus des écoles neuves, celle du Panorama, celle de la Plaine, la maternelle des Rochers, en plus des équipements pour le commerce. Ce sont bien sûr de très grosses dépenses sur le marché du Troisy. Vous auriez pu ajouter les dépenses de rénovation du marché de la Fourche, celle des parkings. Vous pouvez ajouter également les travaux pour le centre commercial Desprez, laissé à l'abandon depuis des années, sans que rien ne se passe. Tout ce que nous faisons, nous l'avons promis. Tout ce que nous promettons, nous le faisons.

Je pense avoir largement répondu à vos interventions. Je remercie à nouveau Sylvie DONGER, Jean-Jacques LEROUX et toutes les équipes qui autour de Yohan BLIGNY et la Direction générale font en sorte de garder nos finances les plus saines possible.

Nous prenons acte du DOB, sauf si quelqu'un s'y oppose. Je vous propose de voter de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. Qui est contre ce rapport sur les orientations budgétaires ? personne, Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? donc on a bien pris acte de son existence.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2023 et vote à l'unanimité l'existence du rapport d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire — Monsieur HUYNH, vous souhaitez dire un mot, je vous en prie.

Monsieur HUYNH — Pour les Clamartois qui n'ont pas entendu son intervention, Monsieur COSCAS, m'a dit : « Fermez votre bouche, Monsieur HUYNH. » Je trouve cette intervention regrettable. Je demande des excuses.

Monsieur le Maire — Monsieur HUYNH, vous vous êtes largement exprimé. C'est moi qui fais la police de la séance. Je vous ai rappelé à l'ordre. La prochaine fois que vous m'interrompez, je vous rappellerai à l'ordre de façon plus formelle. Si vous ne comprenez pas ces rappels à l'ordre, nous procéderons différemment. S'il faut que je prenne d'autres mesures pour que vous respectiez les orateurs, y compris moi-même, je le ferai.

Nous passons au point suivant

12. Octroi d'une garantie d'emprunt de 667 602,42 € à l'Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud - Grand Paris pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux situés au 12 rue Villa Fleury à Clamart.

Dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA, 3 logements sociaux situés au 12 rue Villa Fleury à Clamart seront acquis au moyen de trois lignes d'emprunts conclues auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour un montant total de 667 602,42 €.

C'est pour ces emprunts que l'Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris sollicite de la Ville de Clamart une garantie.

Ces emprunts présentent les caractéristiques suivantes :

667 602,42 € - 3 logements - contrat N°142385 - Caisse des Dépôts et des Consignations			
Nom du prêt	CPLS	PLS	PLS Foncier
N° de ligne de prêt	5500649	5500648	5500647
Montant	236 908,65 €	78 307,96 €	352 385,81 €
Commission d'instruction	140 €	40 €	210 €
PHASE DE PREFINANCEMENT			
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois	12 mois
Taux	Livret A+ 1,11 %	Livret A+ 1,11 %	Livret A+ 1,11 %
Règlement des intérêts	en fin de préfinancement	en fin de préfinancement	en fin de préfinancement
PHASE D'AMORTISSEMENT			
Durée d'amortissement	40 ans	40 ans	60 ans
Taux	Livret A+ 1,11 %	Livret A+ 1,11 %	Livret A+ 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Emplois	Montant	Ressources	Montant
Charges foncières	€ 362 228,12	Total prêts CDC garantis	667 602,42 €
Coûts bâtiment et travaux	€ 383 125,89	Total prêt Booster CDC	45 000,00 €
Frais divers	€ 37 725,58	Fonds propres	70 477,17 €
Total emplois	€ 783 079,59	Total ressources	783 079,59 €

Les 3 logements sont des T4 financés en PLS. L'un de ces 3 logements sociaux est réservé à la Ville de Clamart en contrepartie de la garantie d'emprunts.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Octroyer** une garantie d'emprunt de 667 602,42 € à l'Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés au 12 rue Villa Fleury à Clamart.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

13. Octroi d'une garantie d'emprunt de 4 512 000 € à IMMOBILIERE 3F pour la construction de 18 logements situés rue des Monts à Clamart.

Par courrier en date du 02 juin 2020, IMMOBILIERE 3F a sollicité de la Commune la garantie à 100 % d'un contrat de prêt d'un montant total de 4 512 000 euros, destiné à financer la construction de 18 logements situés rue des Monts à Clamart.

Ce programme de 18 logements, dont 12 logements collectifs et 6 maisons, s'accompagne de 15 places de stationnement en sous-sol.

Il répond aux exigences de la RT 2012 (réglementation thermique) -20% et certifié NF Habitat & Environnement. Ce programme prévoit 30% de l'eau chaude sanitaire en énergie renouvelable (pompe à chaleur). Il est prévu l'individualisation des compteurs d'eau froide.

La décomposition des 18 logements est la suivante :

Nombre de pièces	de	PLUS	PLAI	PLS	Nombre de logements
1 pièce		0	1	0	1
2 pièces		1	3	0	4

3 pièces	2	1	0	3
4 pièces	1	1	0	2
5 pièces	3	2	3	8
Total	7	8	3	18

Quatre des 18 logements seront réservés pour la Commune, soit 22% du programme. La décomposition est la suivante :

Nombre de pièces	PLAI	PLUS	PLS	Nombre de logements
2 pièces	1	0	0	1
3 pièces	1	1	0	2
5 pièces	0	0	1	1
Total	2	1	1	4

Le plan de financement du projet s'établit ainsi :

Emplois	Montant	Ressources	Montant
Charge foncière	1 273 784,00 €	Total prêts CDC	4 512 000,00 €
		Total prêts CIL	240 000,00 €
Travaux de construction	3 624 545,00 €	Subventions - Etat	80 000,00 €
		Subventions - Etat PRIME SPECIFIQUE	45 000,00 €
		Subventions - Région	58 481,00 €
Honoraires	911 285,00 €	Fonds propres	874 133,00 €
		Total emplois	5 809 614,00 €
		Total ressources	5 809 614,00 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

4 512 000 € - 18 logements - contrat N°142804 - Caisse des Dépôts et des Consignations							
Nom du prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLUS	PLUS foncier	PHB
N° de ligne de prêt	5474371	5474365	5474366	5474369	5474367	5474368	5517496
Montant	369 000 €	1 167 000 €	524 000 €	729 000 €	1 125 000 €	436 000 €	162 000 €
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission	220 €	0 €	0 €	430 €	0 €	0 €	90 €
Durée d'amortissement	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans phase 1 : 20ans phase 2 : 20 ans
Taux	Livret A +1,11 %	Livret A -0,20 %	Livret A +0,16 %	Livret A +1,11 %	Livret A + 0,60 %	Livret A +0,16 %	phase 1 : TF 0 % phase 2 : Livret A + 0,60 %
Base de calcul	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Octroyer** une garantie d'emprunt à IMMOBILIERE 3F selon les conditions mentionnées ci-dessus.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité également.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

V) BÂTIMENTS & MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MOBILITÉS DOUCES

14. Travaux d'aménagement d'une circulation verticale mécanisée type ascenseur élévateur PMR à l'école SENGHOR - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (DACAM).

L'opération globale consiste, dans l'aile la plus ancienne de l'école SENGHOR, coté façade donnant sur la cour de récréation, en l'aménagement d'une circulation verticale mécanisée type ascenseur /élévateur PMR

Cette installation permet de gérer la différence d'altimétrie (escalier de 10 marches) entre les différents niveaux des salles de classe pour les rez-de-chaussée hauts et le réfectoire situé à l'entresol.

Les travaux consistent en :

- la réalisation d'un aménagement de cour anglaise préexistante pour relier le réfectoire aux niveaux supérieurs ;
- l'installation d'un élévateur PMR sous forme de pylône en structure métallique et parements vitrés ;
- la modification de 3 baies existantes pour installation de portes vitrées avec dispositifs de préhension PMR permettant l'accès à la circulation verticale.

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

- Travaux préparatoires : vacances d'avril 2023 ;
- Gros Travaux : vacances été 2023 ;
- Travaux de finition : vacances Toussaint 2023.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération est de 200 000 € TTC.

Ce projet nécessite donc le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (DACAM).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public pour les travaux d'aménagement d'une circulation verticale mécanisée type ascenseur élévateur PMR à l'école SENGHOR, et à signer toutes les pièces afférentes.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

15. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire des Rochers - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (DACAM)

Les travaux prévus à l'école élémentaire des Rochers ont pour objet le remplacement des menuiseries extérieures par de nouvelles menuiseries avec double vitrage pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Il a été décidé de planifier pour ce site des travaux par tranches sur deux ans, et ce dans la continuité des remplacements de menuiserie bois déjà faite depuis plusieurs années.

Le planning prévisionnel des travaux de menuiserie est le suivant :

- Vacances d'été 2023 : du lundi 10 juillet au jeudi 31 août 2023
- Vacances d'automne : 15 jours entre octobre et novembre 2023
- Vacances de Noël : 15 jours entre décembre 2023 et janvier 2024
- Vacances d'hiver : 15 jours entre février 2024 et mars 2024
- Vacances de Printemps : 15 jours entre avril 2024 et mai 2024

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de remplacement des menuiseries est estimée à 550 000 euros TTC.

Ce projet nécessite donc le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public. (DACAM).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (DACAM) dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire des Rochers, et à signer toutes les pièces afférentes.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

16. Présentation du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022

Dans le cadre du stationnement réglementé, mise en place sur une zone test située au nord de la Commune, le Conseil Municipal a institué une redevance de stationnement qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le 1^{er} juillet 2022, les zones concernées par la redevance ont été étendues.

En cas de non paiement de la redevance de stationnement, l'usager fait l'objet d'un forfait de post-stationnement d'un montant de 15 euros en zone orange et de 35 euros en zone verte. Il dispose d'un délai maximum de trois mois pour s'en acquitter, mais il peut le contester dans un délai d'un mois.

Le service en charge des recours administratifs préalables obligatoires, RAPO, a un mois pour le traiter. Ce recours doit suivre une procédure particulière prévue à l'article R.2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales, sous peine d'irrecevabilité.

En effet, l'usager peut effectuer un recours soit :

- Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception
- Par voie électronique à l'adresse suivante : <https://stationnement.clamart.fr>

Dans tous les cas, l'usager doit transmettre les pièces suivantes :

- Un exposé des faits et des arguments expliquant le recours ;
- Une copie de l'avis de paiement contesté ;
- Une copie du certificat d'immatriculation ou déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

Il peut y ajouter tout élément qu'il juge utile permettant d'apprécier le bien-fondé de son recours.

Trois agents de la Ville assurent le suivi des recours administratifs préalables obligatoires : une juriste de la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des archives, un officier de la police municipale de la Ville et un agent du guichet unique en charge du stationnement.

À ce jour pour l'année 2022 :

- Nombre de forfait de post-stationnement émis : 18 800,
- Nombre de recours administratifs préalables obligatoires émis et traités : 1 305 (7,2% des FPS émis ont été contestés)

L'article R.2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires doit établir un rapport annuel présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre.

Aussi, le rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022 est annexé au présent rapport.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De Prendre acte** du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022.

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Nous prenons acte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022

VI) SECURITE

~~17. Convention relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance d'un chien de patrouille affecté à l'unité cynophile de la Police Municipale de la ville de Clamart : annulée~~

Monsieur le Maire — Le point 17 est retiré de l'ordre du jour pour les mêmes raisons que celles évoquées lors du point 8.

VII) URBANISME & PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

18. Abrogation des délibérations N° 191112 du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 et N°200611 du Conseil Municipal du 12 juin 2020 relatives à la déclaration d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée K39 comprenant un pavillon, sise 121 rue des Roissys à Clamart et autorisation de poursuivre son expropriation au profit de la commune et de Clamart Habitat-VSGP.

Par délibération du 29 novembre 2019, puis par délibération modificative du 20 juin 2020, le Conseil Municipal a déclaré l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée K 39, comprenant un pavillon, sise 121 rue des Roissys, à Clamart, et d'en poursuivre l'expropriation.

Par la suite et au regard des compétences en matière d'habitat du territoire Vallée Sud – Grand Paris dont la commune de Clamart est membre, des enjeux et objectifs inscrits dans les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux, l'Etablissement public territorial étant par ailleurs compétent en matière d'aménagement et de requalification du parc de logements dégradés, la Ville de Clamart a fait le choix de lui confier la mission de mise en œuvre et de suivi d'un projet d'acquisition-amélioration de ce pavillon.

Ainsi, le Conseil du territoire du 30 mars 2022 a approuvé par délibération le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de l'opération sise 121 rue des Roissys (parcelle K 39), à Clamart ainsi que le dossier d'enquête parcellaire préalable afférant.

Cette procédure de déclaration d'utilité publique permettra l'expropriation du pavillon en état d'abandon et la création de 3 logements locatifs sociaux conventionnés en PLS dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration.

La délibération N°191112 du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 et la délibération N° 200611 du Conseil Municipal du 20 juin 2020 de la Ville de Clamart ne sont donc plus nécessaires.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Abroger** les délibérations N° 191112 et N° 200611 prises respectivement par le Conseil Municipal en séance du 29 novembre 2019 et du 12 juin 2020.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours: la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire —y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération.

VIII) COMMERCE

19. Approbation de la convention d'occupation, par la ville de Clamart, d'une partie d'une parcelle appartenant au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), sise 14 Route du Pavé blanc, à Clamart.

Le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) est propriétaire d'une parcelle de 3880 m² donnant notamment route du Pavé blanc.

La Ville de Clamart adhère à ce syndicat.

Depuis 2009, le SEDIF met à disposition une parcelle de 436 m² accessible par le 14 route du Pavé blanc.

Cette parcelle destinée à un usage de parking, permet aux commerçants adjacents de proposer à leurs clients un service supplémentaire pour faciliter leurs achats.

Rappelons la présence immédiate d'une pharmacie, d'une boulangerie et d'une épicerie notamment. ces activités nécessitent une possibilité de stationnement proche.

Le SEDIF a contacté la Ville pour rappeler que cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2022 et a proposé à la Ville de la renouveler au tarif de 15 euros par m² et par an soit un montant de 6540 euros annuel et 200 euros forfaitaires au titre des frais de dossier.

Après consultation des commerçants de cette zone, il a été souligné l'utilité de ce parking.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- **D'Approuver** la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec le SEDIF.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire —Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

IX) VIE ASSOCIATIVE

20. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Clamart Accueil" pour une sortie à destination de l'Armada de Rouen le 14 juin 2023.

Clamart Accueil est une association clamartoise qui compte à l'heure actuelle 410 adhérents. Elle a pour objectif d'accueillir l'ensemble des Clamartois qu'ils soient actifs ou retraités, de faciliter l'adaptation de toute personne résidant à Clamart et ses environs, de proposer des activités et de contribuer à la mise en valeur de la qualité de la vie dans la Ville.

L'association « Clamart Accueil » organise une sortie à destination de l'Armada de Rouen le 14 juin 2023 pour 50 de ses adhérents. C'est toute l'histoire de Rouen vallée de Seine à travers les siècles que les participants découvriront au cours d'une promenade pédestre : Cathédrale Notre-Dame, Église et Aître Saint-Maclou, Gros-Horloge, Parlement de Normandie, Hôtel de Bourgtheroulde, Église Sainte-Jeanne-d'Arc et Place du Vieux-Marché. Le déjeuner aura lieu dans une maison construite au 15ème siècle au cœur d'un quartier historique. L'après-midi sera consacrée à une croisière promenade commentée à bord d'une vedette à la découverte des Géants des Mers.

Cette subvention a pour objectif de financer le transport en autocar indispensable à l'organisation de cette visite. Une demande chiffrée à 4 529 euros TTC comprenant le transport en autocar, visites et repas a été présentée avec la demande de subvention d'un montant de 1 350 euros.

L'organisation de cette sortie permettant aux adhérents de « Clamart accueil » d'échanger, de découvrir et tisser du lien social, Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Attribuer** une subvention une subvention exceptionnelle à l'association « Clamart Accueil» pour un montant de 1 350 euros.
- **De Préciser** que la subvention sera versée une fois de l'entièreté de la somme. Cette somme sera prise sur l'enveloppe « subventions sur projets » inscrite au BP 2023.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération (les conseillers intéressés étant réputés ne pas prendre part au vote dont Monsieur CRESPI)

21. Subvention sur projet à Hay Med pour missions médicales à Artachat en Arménie

L'association Hay- Med, présidée par le docteur Jean-Michel Ekhérian médecin anesthésiste-réanimation polyvalente et toxicologique, mène depuis de nombreuses années des missions médicales en Arménie et en Artsakh.

Depuis 2020 et la reprise de la guerre au Haut Karabagh, Hay-Med s'est rendu à trois reprises à Artachat pour apporter son soutien à des familles de réfugiés. La mission s'est organisée sur place en lien avec la Mairie d'Artachat et Nariné Matévossyan, la correspondante de Clamart pour la coopération décentralisée et le jumelage: visite des familles, aide matérielle et financière, consultations médicales et orientation vers les traitements adaptés, fourniture de médicaments et de petit matériel (fauteuil roulant). De plus, ces missions permettent d'avoir des échanges avec les médecins de l'Hôpital d'Artachat et de répondre à certains besoins (envoi de respirateurs pour la Covid19).

En octobre 2020, on comptait 130 familles de réfugiés de l'Artsakh ayant fui la guerre dans les pires conditions. Aujourd'hui, il reste une trentaine de familles qui ne sont plus logées chez les habitants et qui doivent acquitter un loyer. Or les aides de la Ville d'Artachat et du gouvernement ne suffisent pas à couvrir tous les besoins et Hay-Med apporte un soutien important à ces familles en difficulté sur le plan sanitaire et social.

En novembre 2022, une mission de deux jours de Hay-Med à Artachat a permis de rendre visite à 8 familles défavorisées de la commune pour les aider. 28 familles de réfugiés de l'Artsakh ont été reçues par le médecin et l'infirmière de l'association et ils ont pu bénéficier d'une aide matérielle, d'une consultation et de médicaments pour des traitements adaptés.

Une nouvelle mission humanitaire de Hay-Med est prévue le 11 février en Arménie pour poursuivre l'accompagnement de ces familles à Artachat. Le budget total de la mission s'élève à 12 000 euros avec une aide de 3 500 euros en numéraire en plus du suivi médical et une autre mission sera programmée en avril-mai.

Le président de Hay-Med a déposé une demande de subvention de 1500 euros auprès de la Ville de Clamart le 21 janvier 2023 pour la mission du 11 février.

Il est donc proposé aux membres Du Conseil Municipal :

- **D'Attribuer** une subvention sur projet à l'association « Hay-Med » pour un montant de 1 500 euros.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours: la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération (les conseillers intéressés étant réputés ne pas prendre part au vote)

22. Approbation du versement d'une subvention sur projet à l'association ATA Théâtre pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre des 20 ans de l'association.

L'association ATA Théâtre (Atelier Théâtral Adultes) est une association loi 1901 qui a pour objet de proposer à des adultes la préparation, la création, le montage, l'organisation et la représentation de spectacles de théâtre ainsi que tous les travaux afférents : décors, costumes, maquillages, éclairage, musique, écriture.

Chaque année, elle organise 2 spectacles, en février et en juin. Ces 2 créations impliquent généralement une vingtaine de comédiens amateurs sous la direction d'une metteuse en scène professionnelle.

Dans ce cadre, elle offre annuellement 160 entrées gratuites à ses spectacles à destination de 5 associations ou institutions d'entraide que sont Les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, le CASP (Centre d'Action Sociale Protestant), le Centre d'Action Sociale de Clamart et les Accueils Éducatifs de la Bièvre.

En 2023, l'association fête ses 20 ans. Pour marquer cet anniversaire, elle propose l'organisation d'un spectacle exceptionnel façon café-théâtre dont les 2 représentations sont programmées les 10 et 11 Février 2023.

Le budget prévisionnel de l'association, estimé à 26 202 euros TTC, a été présenté avec la demande de subvention sur projet.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Clamart entend encourager et soutenir la création artistique locale.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Approuver** le versement d'une subvention sur projet à l'association ATA Théâtre pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre des 20 ans de l'association.
- **D'Attribuer** une subvention sur projet à l'association ATA Théâtre pour un montant de 600 euros.
- **De Préciser** que la subvention sera versée en une fois de l'entièreté de la somme. Cette subvention sera prise sur l'enveloppe « subventions sur projets » inscrite au BP 2023.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire —y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération (les conseillers intéressés étant réputés ne pas prendre part au vote)

23. Approbation du versement d'une subvention sur projet à l'association MC Big Band pour l'organisation d'un bal swing à Clamart en mars 2023.

Le M.C. BIG BAND est le Grand Orchestre de Jazz de la Ville de Clamart. Il est constitué de musiciens amateurs de niveau avancé et d'élèves du conservatoire, non seulement anciens mais aussi actuels. Il bénéficie de l'enseignement et de l'animation de plusieurs professeurs bénévoles.

Depuis maintenant plus de trente années, sa vitalité permet d'offrir un véritable lieu de pratique, d'échanges, de formation et de production artistique d'une haute qualité, reconnue à Clamart, mais aussi au-delà des frontières de la commune.

Le dimanche 26 mars 2023, de 16h à 19h, il propose d'organiser un grand bal swing dans la salle des fêtes de Clamart. Cette manifestation commencera par une séance d'initiation aux danses Swing (Lindy Hop et Charleston) dirigée par deux professeurs.

Le Bal se déroulera ensuite avec la musique jouée par le M.C. BIG BAND, en deux parties d'une heure. Un DJ assurera la continuité musicale pendant les temps de pause de l'orchestre, en plus d'accompagner le cours collectif du début.

Le budget prévisionnel du projet, estimé à 4 700 euros TTC, a été présenté avec la demande de subvention sur projet.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Clamart entend encourager et soutenir la création artistique locale.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Approuver** le versement d'une subvention sur projet à l'association MC Big Band pour l'organisation d'un bal swing à Clamart en mars 2023.
- **D'Attribuer** une subvention sur projet à l'association MC Big Band pour un montant de 2 500 euros.
- **De Préciser** que la subvention sera versée en une fois de l'entièreté de la somme. Cette subvention sera prise sur l'enveloppe « subventions sur projets » inscrite au BP 2023.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours: la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération (les conseillers intéressés étant réputés ne pas prendre part au vote)

24. Don de matériel informatique inutilisé à l'association CSM Clamart Cyclisme

L'association CSM Clamart Cyclisme demande à la ville un don d'un ordinateur et deux écrans, pour pouvoir équiper un nouveau collaborateur, arrivé en décembre 2022, chargé de développer l'apprentissage du vélo chez les plus jeunes.

L'association est affiliée à la Fédération Française de cyclisme déclarée d'utilité publique depuis décembre 1919.

La ville dispose de deux écrans et d'un ordinateur fixe qui ne sont plus utilisés et qui pourraient faire l'objet du don.

Le coût estimé du matériel est de 250 euros TTC.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal:

- **D'Autoriser** le don du matériel informatique inutilisé d'une valeur de 250,00 euros TTC à l'association CSM Clamart Cyclisme affiliée à la Fédération Française de cyclisme, déclarée d'utilité publique.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire —y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération (les conseillers intéressés étant réputés ne pas prendre part au vote)

X) CULTURE

25. Approbation d'une convention pour l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires publiques de la Ville de Clamart impliquant un intervenant en milieu scolaire (IMS) du conservatoire à rayonnement départemental de Clamart.

La musique participe à l'éveil des sens dès le plus jeune âge. Elle nourrit les capacités émotionnelles et intellectuelles des enfants et développe leur sensibilité créatrice. Pratiquée collectivement, elle est un moteur essentiel de confiance en soi, d'appréhension du regard de l'autre, de dépassement et de partage.

La pratique du chant choral est une dimension fondamentale de la vie des écoles et des établissements. Elle permet de créer de l'harmonie collective et de favoriser les apprentissages par ses vertus cognitives, et tout simplement par le plaisir que la musique crée.

Texte de référence : Développement du chant choral à l'école - Circulaire n° 2019-013 du 18 janvier 2019

Depuis 2019, la Ville de Clamart propose un dispositif EAC (Education Artistique et Culturelle) de chant choral auprès des enfants des écoles. Pour l'année scolaire 2022/2023, la Ville de Clamart s'est associée au Conservatoire Henri Dutilleux pour étoffer le projet et mettre en place deux dispositifs pour les écoles clamartaises, *Musique et chant choral* et *Chorale à l'école*.

Musique et chant choral est le dispositif annuel de sensibilisation au chant choral dédié aux enfants de classes élémentaires. Il est mené par un musicien intervenant en milieu scolaire qui intervient une heure par semaine dans la classe, de décembre à Pâques. Après Pâques, le musicien intervenant en milieu scolaire intervient ponctuellement dans la classe pour préparer la restitution. Ce dispositif concerne 7 classes élémentaires réparties sur 3 écoles, soit 180 élèves.

Chorale à l'école est la formule légère de sensibilisation au chant choral. Il s'adresse aux autres classes élémentaires qui souhaitent initier un projet de manière autonome et participer à la grande restitution organisée en fin d'année. Le musicien intervenant en milieu scolaire accompagne l'enseignant dans la préparation d'un ou deux chants. Il intervient ponctuellement dans la classe pendant l'année, principalement entre Pâques et la date de la restitution.

Ce dispositif concerne 6 classes élémentaires réparties sur 3 écoles, soit 146 élèves.

Un musicien intervenant en milieu scolaire a été recruté par le Conservatoire pour ce projet. Le coût en ressources humaines est porté conjointement par la Ville de Clamart et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (délibération 2211_44 du CM du 30 novembre 2022).

Une convention encadre et définit les modalités d'intervention de l'intervenant en milieu scolaire (IMS) du Conservatoire Henri Dutilleux en tant qu'intervenant extérieur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'Approuver** la convention relative à l'organisation d'interventions musicales dans les écoles primaires publiques de la Ville de Clamart impliquant un intervenant en milieu scolaire (IMS) du conservatoire à rayonnement départemental de Clamart.
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, ou son/sa représentant(e), Monsieur Patrice Roncari, adjoint au Maire délégué à la Culture, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours: la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Monsieur le Maire — y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération

XI) QUESTIONS DIVERSES

Vœu de la majorité municipale

en faveur de l'extension en souterrain du tramway T10

Vu la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par Ile-de-France Mobilités en date du 23 juin 2022,

Vu la décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser une concertation préalable en date du 6 juillet 2022,

Vu la désignation des deux garants de la concertation, Dominique Ganiage et Sylvie Haudebourg, et la lettre de mission subséquente,

Vu le dossier, le calendrier et les modalités de la concertation préalable organisée entre le 27 février et le 24 avril, et portant sur le projet d'extension du tramway T10 du Jardin Parisien à la future Gare du Grand Paris Express de Clamart,

Vu les études d'impact et de faisabilité menées par Ile-de-France Mobilités,

Vu les possibilités d'amélioration du réseau de transports en commun actuellement proposé sur le territoire de Clamart,

Vu les stratégies locale et nationale de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et de neutralité carbone en 2050, notamment traduites dans l'ambitieux Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adopté le 30 mars 2022 par le Conseil de Territoire,

Vu la mise en service prochaine du tramway T10 entre Antony et Clamart-Jardin Parisien,

Vu la livraison du tronçon Sud du métro 15 entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs, marquant l'arrêt dans la future Gare Grand Paris Express de Clamart, à l'horizon 2025,

Vu la prise en charge totale des coûts d'études et de réalisation des infrastructures par les partenaires de la Ville de Clamart,

Considérant l'engagement et le souci d'Ile-de-France Mobilités de proposer une qualité de service toujours plus agréable aux usagers,

Considérant que Clamart pourrait bénéficier d'un maillage de transports complet et d'une liaison directe et continue entre le Haut-Clamart et la future Gare du Grand Paris Express,

Considérant que la prolongation du tramway T10 constitue une réelle opportunité pour Clamart et les villes voisines, leurs habitants et l'emploi local,

Considérant que la prolongation du tramway T10 répond à l'ambition écologique portée par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris et la Ville de Clamart, entraîne le doublement de la fréquentation sur la ligne dans son tracé actuel, et diminue significativement les temps de trajet à Clamart mais aussi depuis les villes voisines d'Antony, de Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson,

Considérant que le scénario en souterrain présente des avantages supérieurs au scénario en surface, à la fois en termes de coûts, d'impacts sur l'écosystème de la ville, le bâti ou les déplacements, et offre des temps de trajets réduits,

Considérant que ce projet est rendu nécessaire par tous les scénarii qui prévoient dans les prochaines années, une forte dynamique de l'emploi et de la démographie, l'augmentation du nombre d'usagers des mobilités douces et la saturation des réseaux de transports existants,

Considérant que l'importance du projet et ces scénarii sont corroborés par toutes les études qui se succèdent depuis 20 ans,

Le Conseil Municipal réaffirme ses ambitions pour le développement des transports en commun, des mobilités douces, et pour la préservation de l'environnement, dans un contexte de changement climatique,

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une offre de transport diversifiée et de qualité sur tout le territoire,

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de mener une discussion qualitative et éclairée sur le projet d'extension du tramway T10 dans le cadre de la concertation préalable placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public,

Le Conseil Municipal réaffirme son soutien plein et entier au projet d'extension du tramway T10 vers la future Gare du Grand Paris Express, qui constitue une réelle opportunité pour Clamart et plus largement pour tout le Territoire,

Le Conseil Municipal demande l'extension en souterrain du tramway T10 vers la Gare Grand Paris Express de Clamart, qui se révèle être le meilleur scénario proposé, tant en termes de préservation de notre cadre de vie, qu'en termes d'efficacité du réseau de transports en commun, condition essentielle pour assurer la réussite de la transition écologique et la réduction des émissions de carbone.

Monsieur le Maire — Je ne vais pas donner lecture de ce vœu, mais vous en donner la substance. Vous savez qu'une grande concertation sera lancée entre la fin du mois de février et celle du mois d'avril. C'est pour nous une opportunité unique de prolonger de ce tramway en souterrain et de faire bénéficier la ville d'une desserte complète en matière de transports en commun. C'est un projet majeur. Toutefois, rien n'est gagné. Deux questions nous seront posées. Pas seulement celle de savoir si nous préférons l'option souterraine ou l'option aérienne. Mais se pose aussi la question de savoir si le projet se fera ou non. Tout le monde doit avoir conscience de notre engagement pour obtenir ce projet. La Région, le Département, la Ville et le Territoire y sont favorables. Mais il ne faut pas se tromper. J'espère obtenir l'unanimité du Conseil Municipal pour soutenir ce projet.

Monsieur DEHOCHÉ — Monsieur le Maire, nous prenons connaissance de ce vœu à l'instant. Il nous faudra quelques dizaines de minutes pour en prendre connaissance, le lire et vous poser éventuellement des questions. Je regrette que nous ne l'ayons pas eu en avance. J'imagine qu'il était déjà prêt. Nous aurions pu enchaîner directement. Je vous demande donc une interruption de séance.

Monsieur le Maire — elle est de droit, elle ne pourra pas durer quelques dizaines de minutes mais pour 5 minutes. Il est 11 27 et nous nous retrouverons à 11h32.

Madame HARTEMANN — Je souhaiterais la parole Monsieur le Maire. Un vœu vient d'arriver sur la table. Nous ne l'avons pas lu. Vous êtes censé animer les débats. Vous faites de la police. Vous nous mettez devant le fait accompli d'un vœu que l'on ne connaît pas. Nous ne participerons pas à cette mascarade de démocratie.

Monsieur le Maire — La demande de suspension est de droit, je l'accorde à Monsieur DEHOCHÉ, pour cinq minutes. Si vous souhaitez prendre la parole, Madame, je vous la donnerai bien volontiers.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance à 11h32

Monsieur le Maire — C'est la fin de cette suspension de séance, Y a-t-il des demandes d'interventions relative au vœu ? Monsieur SAUNIER.

Monsieur SAUNIER — Merci Monsieur le Maire, sur la forme, il est embarrassant d'avoir un vœu sur un sujet structurant au débotté, à la fin du conseil. Vous savez que vous nous imposez des règles pour la communication de nos propres vœux, soit soixante-douze heures. Vous nous mettez dans une

situation inconfortable. Souffrez que nous nous en émouvions.

Dans les visas, vous visez les textes. Il manque un document : la consultation que vous venez de lancer auprès des Clamartois. Quel est le sens de cette consultation, si d'ores et déjà vous nous demandez de voter sur ce projet ? Le sujet est prématuré. Je peine à comprendre l'urgence d'examiner dès aujourd'hui ce vœu, alors que nous avons, probablement, un Conseil Municipal dans les semaines qui viennent.

Souffrez que nous ne prenions pas part au vote.

Monsieur le Maire — Je le comprends. Y a-t-il des demandes d'interventions, Monsieur PY.

Monsieur PY — Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. Effectivement, prendre connaissance de ce vœu et se positionner aussi rapidement est délicat. Nous allons prendre position par rapport à ce vœu, uniquement par rapport à quelques éléments : le tracé et la destination, la gare de Clamart par arapport à la gare d'Issy-les-Moulineaux. Nous vous proposons de prendre acte du fait que nous allons nous positionner uniquement sur ces éléments. Ce projet est effectivement structurant pour les Clamartois. Il sera nécessaire certainement de revoir d'autres points.

Monsieur le Maire — Vous dites que vous n'avez eu connaissance que tardivement de ce vœu. Les règles du règlement intérieur sont ce qu'elles sont. La majorité dépose un vœu dans les délais, je le communique, le moment venu, au Conseil Municipal. En l'occurrence, il n'y a aucune surprise dans ce vœu. Vous connaissez bien ce dossier. Nous avons déjà débattu à ce propos. Ce dossier devrait pouvoir nous rassembler. Le soutenir est dans l'intérêt de la ville. Nous avons la chance d'avoir potentiellement 1 milliard d'euros d'investissement déversés sur la commune pour boucler la boucle en matière de transports en commun. Vous parlez souvent d'urgence climatique, de l'urgence de développer les transports en commun, de l'urgence d'améliorer la situation des transports publics, d'améliorer la qualité du service public. Vous avez une opportunité de le faire, de voter ce vœu.

Monsieur SAUNIER a demandé le sens de ce vœu, alors qu'une concertation sera lancée. Ce n'est pas moi qui lance la concertation, mais la CNDP (Commission nationale du débat public). Je ne suis pas à l'origine de cette concertation. Je ne la mène pas. Je vais y participer. Et je vais demander à un maximum de Clamartois d'y participer. Et je vous demande d'y participer. Parce que les 2 questions qui nous sont posées sont : faut-il ou non faire ce projet ? et si ce projet se fait : faut-il le faire en souterrain ou en aérien ?

D'autres solutions vers la gare d'Issy-les-Moulineaux, sur d'autres tracés, ont été étudiées par des études d'un montant de 3 à 4 millions d'euros. Les autres solutions sont soit techniquement irréalisables, soit beaucoup plus chères, soit entraînent d'autres problèmes techniques.

Il reste ces deux options. Mais ne croyons pas que c'est gagné d'avance. Si ce projet ne se fait pas, les Clamartois sont en droit de se retourner contre ceux qui ne l'ont pas soutenu. Il ne faut pas négliger cette hypothèse. Je ferai mon maximum avec l'équipe municipale pour soutenir ce projet et aller vers le scénario de référence, la mise en souterrain de cette prolongation de tramway. Parce que c'est la solution la plus viable techniquement, la moins chère, celle qui a le moins d'impact foncier, qui génère le moins de désagréments pour les Clamartois. C'est celle qui présente le plus de bénéfices pour la ville, pour l'activité économique comme pour la desserte en transports en commun de nos habitants. C'est le sens de ce vœu. Je vous invite à le voter avec l'équipe municipale. Si vous ne souhaitez pas le voter, libre à vous de ne pas le faire.

Monsieur DEHOUCHE — Monsieur le Maire, comme l'a dit mon collègue Jean Luc PY, nous allons nous positionner en faveur d'une offre de transports diversifiée pour les Clamartois. J'aimerais toutefois revenir sur le tempo de ce vœu. Lorsque nous émettons un vœu, que nos collègues de Clamart Citoyenne en émettent un, nous avons la courtoisie de nous copier les uns les autres pour savoir ce qui se passe. En vous le soumettant, nous imaginons, peut-être à tort, que cela arrive dans les mains du groupe de la majorité. J'aurais aimé que par courtoisie la majorité municipale nous copie également au moment où elle vous soumet le vœu, qu'elle nous copie également afin que nous puissions en avoir connaissance.

Si Monsieur COSCAS, qui préside le groupe, souhaite être copieur, des fois que Monsieur BERGER ne vous transmette pas nos vœux, nous vous les transmettrons avec grand plaisir. Nous attendons une réciprocité républicaine, citoyenne, qui nous permette de nous positionner par rapport aux différents sujets apportés en Conseil Municipal avec un peu d'avance et de prévenance.

Madame HARTEMANN — Je veux expliciter notre NPPV. La proposition de Monsieur DEHOICHE est une très bonne idée. Pour bien informer les Clamartois, nous, groupes d'opposition, devons soumettre nos vœux soixante-douze heures avant, ce que nous faisons. Tout le monde en a connaissance. C'est une bonne idée d'acter que les groupes d'opposition aient connaissance des vœux soixante-douze heures avant, pour ne pas les mettre devant le fait accompli.

Je n'ai pas lu ce vœu. C'est une position de principe. Nous avons le droit d'avoir le temps de les lire et d'y réfléchir, de ne pas les découvrir à la dernière minute.

Nous ne participerons donc pas au vote pour cette raison.

Monsieur SAUNIER — Je vous avais interrogé sur l'urgence de ce vœu. Pourquoi étiez-vous obligé de le présenter aujourd'hui plutôt qu'au prochain conseil ?

Monsieur le Maire — Si j'ignore quand aura lieu le prochain conseil, je sais quand débute la concertation. Il me paraît important que le Conseil Municipal de la ville, clef de cette concertation, se prononce et donne le *la* au début de la concertation, pas à la fin. Peut-être que lors du prochain Conseil Municipal, nous voterons un autre vœu pour préciser les choses, c'est possible.

Il est dommage que vous ne souleviez que des questions de forme, sur la date, la transmission des éléments. Sur le fond, vous prenez le risque de ne pas voter ce vœu, qui n'est absolument pas polémique. Il est vraiment au service des Clamartaises et des Clamartois. Il est dommage que vous ne le votiez pas.

Madame HARTEMANN — Pourquoi ne pas nous l'avoir donné soixante-douze heures avant ?

Monsieur le Maire — Madame, vous avez bénéficié d'une suspension de séance pour en prendre connaissance. Il ne fait qu'une page et demie. Donc vous avez eu largement le temps d'en prendre connaissance. J'en ai moi-même détaillé tous les tenants et les aboutissants. Vous prenez votre responsabilité. Je mets ce vœu aux voix.

Monsieur le Maire — Qui est favorable à ce vœu ? La majorité municipale et le groupe de Monsieur DEHOICHE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe de gauche.

Madame HARTEMANN — Vous êtes censé nous appeler par le nom de notre groupe.

Monsieur le Maire — Madame, vous n'avez pas la parole. Je vous rappelle à l'ordre de façon formelle. C'est moi qui fais la police de la séance.

Madame HARTEMANN — Vous êtes censé suivre le règlement. De même que nous sommes censés vous appeler Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire — Oui, jusqu'à preuve du contraire, c'est le cas. C'est moi qui fais appliquer le règlement. Si vous souhaitez sortir plutôt que d'interrompre les orateurs, vous en avez la possibilité. Je passe au vœu présenté par le groupe Clamart Citoyenne par Monsieur RABEAU.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des suffrages exprimés le vœu du groupe de la majorité municipale faveur de l'extension en souterrain du tramway T10

Vœu présenté par le groupe « Clamart Citoyenne » par Monsieur Rabeau.

Vœu relatif au projet de réforme de retraites

La réforme des retraites présentée par le gouvernement revient à faire supporter à l'ensemble des salariés, par un report de l'âge légal de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation, la résorption des déficits publics creusés par les cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises et aux particuliers les plus aisés (exonération de charges pour les entreprises, suppression de la taxe d'habitation, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, etc.).

Elle s'inscrit, avec une parfaite cohérence, dans le cadre de la destruction programmée du consensus social élaboré en 1946 par le Conseil National de la Résistance instaurant la sécurité sociale et un régime solidaire de retraite. Elle vise à substituer au principe de solidarité une conception individualiste

et concurrentielle des rapports sociaux. Elle affaiblit considérablement le principe d'une retraite par répartition au bénéfice de systèmes privés, accessibles à un très petit nombre.

Cette réforme est injuste et brutale. Elle frappera plus fortement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, dans des métiers durs et particulièrement les femmes qui connaissent des parcours professionnels plus hachés. Elle allongera la période de précarité de celles et ceux qui, avant d'arriver à la retraite, ne sont plus en emploi et connaissent des périodes de chômage, de RSA, d'invalidité ou encore d'allocation de solidarité spécifique.

Alors que notre pays produit aujourd'hui plus de richesses qu'il y a 20 ans, alors que les 500 plus grandes fortunes sont passées en 10 ans de 200 à 1000 milliards, c'est en réalité la question du partage des richesses et des ressources qui est posée : une plus juste répartition permettrait de garantir de façon pérenne l'équilibre de notre système de retraites, de même que l'augmentation des salaires, l'égalité des salaires femmes/hommes à travail égal et un effort conséquent pour favoriser le travail des jeunes et des seniors.

Les communes, à l'instar de Clamart, sont concernées par cette réforme à double titre. D'abord parce qu'elles sont en première ligne, et le plus souvent bien seules, pour amortir les effets de la précarisation de la société et de son atomisation. Alors que leur dotation chute, et pas seulement au regard de l'inflation, elles devront accompagner les victimes de cette réforme. Ensuite parce qu'elles seront mises à contribution, via l'augmentation annoncée par la Première Ministre de leur cotisation à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), à hauteur de 600 millions d'euros de dépenses supplémentaires annuelles pour les employeurs territoriaux.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la ville de Clamart émet le vœu que :

- Le gouvernement retire son projet de réforme des retraites tel qu'il est aujourd'hui proposé

- Le gouvernement entame une concertation ouverte, sincère et la plus large possible avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires dans le but de pérenniser notre système de retraite en répartissant de façon juste et équitable la charge sur tous et non pas seulement les plus défavorisés.

Monsieur RABEAU — merci, Monsieur le Maire, merci d'avoir employé le nom du groupe, j'y suis sensible.

Il s'agit d'un vœu relatif au projet de réforme des retraites. La réforme des retraites présentée par le gouvernement revient à faire supporter à l'ensemble des salariés, par un report de l'âge légal de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de la cotisation, la résorption des déficits publics creusés par les cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises et aux particuliers les plus aisés (exonération de charges, suppression de la taxe d'habitation, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la liste est longue...). Elle s'inscrit avec une parfaite cohérence dans le cadre de la destruction programmée du consensus social élaboré en 1946 par le Conseil national de la Résistance.

Monsieur le Maire, pourriez-vous demander à Monsieur MILCOS de cesser de m'interrompre ?

Monsieur le Maire — Monsieur RABEAU, vous avez la parole, si vous souhaitez que je vous la reprenne, n'hésitez pas.

Monsieur RABEAU — Elle s'inscrit avec une parfaite cohérence dans la destruction programmée du consensus social élaboré en 1946 par le Conseil national de la Résistance, instaurant la Sécurité sociale et un régime solidaire de retraites. Elle vise à substituer au principe de solidarité une conception individualiste et concurrentielle des rapports sociaux. Elle affaiblit considérablement le principe d'une retraite par répartition au bénéfice de systèmes privés accessibles à un très petit nombre.

Cette réforme est injuste et brutale. Elle frappera plus fortement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, dans des métiers durs, et particulièrement les femmes, qui connaissent des parcours professionnels plus hachés. Elle allongera la période de précarité de celles et ceux qui, avant d'arriver à la retraite, ne sont plus en emploi et connaissent des périodes de chômage (RSA, invalidité ou allocations de solidarité spécifique).

Alors que notre pays produit aujourd'hui plus de richesses qu'il y a vingt ans, alors que les 500 plus grandes fortunes sont passées en dix ans de 200 à 1 000 milliards de patrimoine, c'est en réalité la question du partage des richesses et des ressources qui est posée. Une plus juste répartition permettrait de garantir de façon pérenne l'équilibre de notre système de retraites, de même que l'augmentation des salaires, l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes à travail égal, et un effort conséquent pour favoriser le travail des jeunes et des seniors.

Les communes, à l'instar de Clamart, sont concernées par cette réforme à double titre. D'abord, parce qu'elles sont en première ligne, souvent bien seules, pour amortir les effets de la précarisation de la

société et de son atomisation. Alors que la dotation chute, et pas seulement au regard de l'inflation, elles devront accompagner les victimes de cette réforme. Ensuite, elles seront mises à contribution via l'augmentation annoncée par la Première ministre de leurs cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales à hauteur de 600 millions d'euros de dépenses supplémentaires annuelles pour les employeurs territoriaux.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la Ville de Clamart émet le vœu que le gouvernement retire son projet de réforme des retraites tel qu'il est aujourd'hui proposé. Le gouvernement entame une concertation ouverte, sincère, la plus large possible avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires dans le but de pérenniser notre système de retraite en répartissant de façon juste et équitable la charge sur tous et non pas seulement sur les plus défavorisés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup Monsieur RABEAU. Monsieur DEHOICHE.

Monsieur DEHOICHE — Merci Monsieur le Maire. Veuillez m'excuser, par avance, si mon intervention n'est pas concise.

Nos collègues de Clamart Citoyenne, dont nous avons reçu le vœu dans des temps acceptables, ce qui nous a permis de nous faire une opinion, invoquent rapidement le Conseil national de la Résistance. Il me semble important de refaire un peu d'histoire, de revoir cette période historique importante.

C'est la loi du 12 septembre 1946, la loi sur l'assurance vieillesse, qui a été votée. Elle stipulait qu'« un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Dans cet énoncé, on voit bien qu'on vise les cas dans lesquels on est incapable de se procurer ses revenus par le travail. D'ailleurs, à cette période-là, quand cette loi a été votée, elle instaurait un âge de retraite à 65 ans. L'espérance de vie des hommes à l'époque était un peu inférieure à 65 ans et un peu supérieure pour les femmes. Par cette loi, il y avait une recherche d'une solidarité pour nos concitoyens retraités qui ne pourraient plus se procurer leur revenu par le travail.

On voit bien qu'une évolution est apparue dans le temps. Peu à peu, certains, notamment la Nupes aujourd'hui, considèrent que la retraite est une sorte de compte-épargne temps : « j'ai travaillé, alors j'ai bien le droit d'arrêter de travailler, et d'autres vont payer pour moi, si possible les générations futures ». Lorsqu'on fait cela, on endette nos différents régimes de retraites. Qui paiera ? Les générations futures. Ce qui semble particulièrement injuste.

Ce n'est pas à décorréliser des déclarations de Sandrine ROUSSEAU, qui faisait récemment l'éloge de la paresse. Était-ce l'esprit du Conseil national de Résistance ? Non, je vous ai lu le texte, on est loin de cela.

En allant au-delà du Conseil national de Résistance, j'aimerais vous citer un extrait de *L'Internationale*, un chant qui n'est pas vraiment de droite, ni du centre : « Ouvriers, paysans, nous sommes le grand parti des travailleurs ; la terre n'appartient qu'aux hommes, l'oisif ira loger ailleurs. » « L'oisif ira loger ailleurs » n'est pas vraiment une ode à la paresse. Pourtant, c'est ce que défend Sandrine Rousseau, l'une des porte-paroles de la Nupes. Peut-on se payer la paresse ? C'est sûr qu'avec les améliorations technologiques, les machines on peut moins travailler qu'avant, et c'est bien. On peut avoir plus de congés et prendre sa retraite un peu plus tôt. Pour autant, peut-on, avec ces augmentations de productivité, tout se payer ? Probablement pas.

Il faut considérer les grands équilibres. Les actifs actuels, qui travaillent, produisent des biens et services, quel que soit leur métier. Ces biens et services sont ensuite consommés par tous les autres, les jeunes, qui ne sont pas encore en âge de travailler ou qui font des études plus longues qu'avant, et ceux qui prennent leur retraite. Changer l'équilibre de façon à ce qu'il y ait moins de gens à travailler pour beaucoup plus de consommateurs de ces biens et services, cela ne peut pas tenir. C'est pour cette raison que, depuis trois décennies, des gouvernements ont essayé de suivre, peu à peu, l'augmentation de l'espérance de vie. Le dernier à l'avoir fait est un gouvernement socialiste, en 2013, avec une augmentation des trimestres.

Une problématique de justice sociale et de répartition des richesses est sous-jacente. Il convient de prendre acte de ce que ce gouvernement fait, que les métiers et carrières ont évolué. Les métiers pénibles de l'après-guerre ne sont plus les métiers pénibles d'aujourd'hui. J'aurais aimé plus d'interventions pour défendre les métiers les plus pénibles d'aujourd'hui, dont ceux du bâtiment, les femmes de ménage, des gens qui se lèvent tôt, travaillent dehors, exercent des métiers difficiles. Alors que les régimes spéciaux, aujourd'hui, avaient tendance à couvrir des métiers qui, fort heureusement, avec le temps, sont devenus moins pénibles. Certes, il y a toujours des exceptions, il y a des carrières longues, des métiers plus pénibles que d'autres. Mais ce serait une facilité de rejeter l'ensemble de cet

équilibre qu'il faut faire évoluer sur la base de quelques exceptions. Celles-ci doivent être traitées par la loi, les discuter à l'Assemblée nationale définitivement, mais il ne faut pas reculer devant l'obstacle. De la même manière que d'autres pays européens, nous allons devoir augmenter l'âge de la retraite. Dans l'intervention de mon collègue, il y avait cette idée qu'il suffit de prendre l'argent où il est, quelque part, c'est-à-dire aux entreprises. Je ferais remarquer que ce gouvernement, par la suppression de l'ISF, par des mesures sur les lois du travail, a rendu des axes de liberté aux entreprises. Nous en voyons aujourd'hui les fruits. Le taux de chômage n'a jamais été aussi bas depuis 2008. Nous ne sommes qu'à 0,2 point d'être au point le plus bas des quarante dernières années.

Nous avons le choix d'avoir, d'un côté, une économie dynamique, avec des entreprises qui créent de la richesse. Celle-ci doit bien sûr être partagée. Et de l'autre, des régimes dans lesquels on va tout partager, en espérant que ce partage sera vertueux. Malheureusement, il ne l'est pas. Voyez les tentatives qui ont été faites, avec des entreprises étatiques qui partagent ce qu'elles gagnent au lieu de le réinvestir. On obtient des régimes comme la Chine ou la Russie. Les milliardaires pointés du doigt par Monsieur RABEAU ne sont pas éliminés, alors qu'il y a une paupérisation de l'ensemble de la population plus importante.

Nous devons nous réjouir que notre taux de chômage baisse, que des libertés aient été redonnées aux entreprises. Il faut le poursuivre.

Revenons au travail. Faut-il travailler plus ou non ? Voici ce que je regrette dans l'appréciation du monde du travail que fait la Nupes. Il y a une France qui se lève tôt, une France de gauche aussi, qui est négligée, une France qui croit à la valeur travail. Cette dernière n'appartient pas qu'à la droite, elle figure même dans *L'Internationale*. En repoussant cette notion de valeur travail comme quelque chose qui serait indésirable, on fait le lit du Rassemblement national. Je ne ferais pas porter à la Nupes la seule responsabilité de la montée du Rassemblement national. J'observe que le travail de la Nupes à l'Assemblée nationale fait le lit de la normalisation du Rassemblement national en présentant une forme de débat absolument exécrable, loin de l'intérêt des Français.

En conclusion, je vous invite à rejeter ce vœu et à soutenir cette réforme qui pérennisera cet acquis du Conseil national de la Résistance, qui est ce régime par répartition, pour que nous puissions verser des pensions de valeur. Il faudra travailler plus.

Monsieur GUIMARD — Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons peu l'habitude de traiter des débats parlementaires en Conseil Municipal. Je comprends que le projet phare du mandat de Monsieur MACRON, puisque c'est la seule promesse que les gens ont retenue de son programme de ce mandat, fasse l'objet d'interventions au Conseil Municipal. Je comprends, Monsieur RABEAU, que vous dénonciez le prélèvement des ressources de la Caisse nationale des retraites des collectivités locales pour en alimenter d'autres. Je suis d'accord avec vous. C'est là ce qui me gêne avec ce débat sur les retraites. On parle de posture, à longueur de journée, dans les médias, sans parler du fond. Or, le fond est de savoir où passe cet argent ? Comment est-il récolté et où il va ? On s'aperçoit que ce n'est jamais abordé afin de comprendre ce vers quoi nous allons. C'est ce que nos concitoyens ne comprennent pas. C'est la raison pour laquelle ils ne viennent plus voter, parce que ce débat aurait dû avoir lieu en amont. Si la qualité du débat politique s'était résumée à autre chose que ce que nous avons vécu au cours de la dernière élection présidentielle, nous n'en serions pas là. Les Français ont l'impression qu'on leur cache de nombreuses choses, que le fond n'est pas débattu. On apporte trop d'importance à Madame ROUSSEAU par rapport à ce qu'elle produit réellement. Nous devons discuter du fond.

Il n'y a visiblement pas assez d'argent. Pour en créer, il faut de l'activité. Je veux bien reconnaître que nous soyons à 7,5 % de chômage. Malheureusement, le problème est que l'on ne crée pas assez de richesses en France pour se payer un système par répartition à bout de souffle. Il y a d'autres réformes et d'autres stratégies. Il manque à notre pays des stratèges, qui voient à plus long terme. On ne débat sur ces sujets de société que sur du court terme. Je crains que cette réforme, si elle passe, ne soit qu'une nième étape du débat sur les retraites en France, parce que dans quelques années, nous y reviendrons encore.

Monsieur le Maire — Merci à Monsieur GUIMARD d'avoir élevé le débat, je n'ai rien à ajouter. Passons au vote.

Qui est favorable à ce vœu, Monsieur RABEAU et ses collègues ; Qui est contre ? La majorité municipale et le groupe de Monsieur Dehoche, il est donc rejeté.

Madame DOS SANTOS : Excusez-moi, moi, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire — avec le NPPV de Madame DOS SANTOS, c'est bien noté.

Le Conseil Municipal rejette à la majorité des suffrages exprimés le vœu présenté par le groupe « Clamart Citoyenne » relatif au projet de réforme de retraites

QUESTIONS ORALES DU GROUPE CLAMART CITOYENNE

Question 1 : projet de géothermie commun pour Clamart et Meudon David HUYNH

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022, vous demandiez au Conseil Municipal de Clamart de rendre un avis défavorable sur une demande d'autorisation d'exploitation de gîte géothermique par la société ENGIE en lien avec la ville de Meudon.

En effet, depuis plus de 20 ans, la ville de Meudon a installé un réseau de chaleur urbain dans le quartier de Meudon-la-forêt qui alimente aujourd'hui plus de 1500 logements.

Plus récemment, il y a près de 3 ans, le Conseil Municipal de Meudon a lancé des études pour remplacer l'énergie produite à partir d'une centrale au gaz, par une centrale géothermique alimentée par la chaleur issue des nappes d'eaux souterraines.

A cette occasion, le Maire de Meudon vous avait proposé de mener un projet commun de géothermie sur les deux villes. Mais vous n'aviez pas souhaité donner suite à la proposition, et ce malgré la décennie de retards accumulés en matière d'écologie par la ville de Clamart.

C'est pourquoi, les groupes des élus *Clamart Citoyenne* et *Meudon Écologie Citoyenne*, déplorent le fait que la ville de Clamart ait décliné cette proposition vertueuse à la fois pour réduire les émissions de CO₂, le pouvoir d'achat des Clamartois et les finances communales.

Rappelons que le projet de géothermie de Clamart, toujours à l'état de pré-étude, se positionne aujourd'hui en concurrent du projet de Meudon, alors qu'un projet commun aux deux villes est encore possible.

Convaincu de l'urgence climatique et de l'importance de s'affranchir des limites communales et intercommunales, nous réaffirmons notre souhait que les Maires de Clamart et de Meudon, ainsi que les territoires Vallée Sud Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest, puissent s'entendre sur un projet commun dans l'intérêt des Meudonnais et des Clamartois,

Nous voulions donc savoir, Monsieur le Maire, si vous étiez prêt à reconsidérer votre position en donnant une suite favorable à la demande qui vous avait été faite par le Maire de Meudon ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup Monsieur HUYNH Vous ne disposez manifestement pas des bonnes informations mais c'est l'intérêt du Conseil Municipal d'éclairer les conseillers municipaux qui posent ce type de question.

Sept réunions de travail se sont tenues, au niveau du Territoire, avec les équipes d'Engie et de Meudon, depuis juillet 2020. L'une d'elles, avec la Ville de Meudon, a eu lieu le 18 juin 2021. Lors de ces réunions, toutes les hypothèses ont été soulevées. Aucune décision définitive n'a été prise. Je suis très sensible à l'intérêt des Clamartois et à celui de la ville. J'imagine que ce devrait être votre cas. En vous écoutant, j'ai parfois l'impression que vous faites partie du groupe d'opposition de Meudon ou de celui de la majorité de Meudon, pas du Conseil Municipal de Clamart. Défendez-vous les intérêts des Clamartois ou ceux des Meudonnais ?

Lorsque ces intérêts sont convergents, tant mieux. Je m'entends très bien avec mes collègues de Meudon, avec Hervé MARSEILLE, avec Denis LARGHERO. Parfois, il n'y a pas d'intérêt convergent systématique. Parmi les points les plus importants, il y a la possibilité d'alimenter tous les logements et équipements que nous souhaitons alimenter les uns et les autres. Les capacités de géothermie le permettent-elles ? Ou un partage est-il à faire ? Se pose surtout la question de la gouvernance.

En rentrant dans un système de géothermie tel qu'il nous est proposé, sommes-nous maîtres de notre destin ? Après nous, dans quinze à vingt-cinq ans, les gens s'aperçoivent que nous nous sommes engagés dans un projet dans lequel nous ne maîtrisons pas notre destin, pour lequel nous ne maîtrisons pas les investissements et nous ne garantissons pas le prix de sortie de l'énergie, qui va le gérer ? Je prends mes responsabilités. Quand on me propose un système, sans garantie, je ne peux pas accepter. C'est bien d'invoquer les grands principes. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre la géothermie, Monsieur HUYNH. Vous avez une fâcheuse tendance à réduire les problèmes de façon manichéenne. Tout le monde est favorable à la géothermie. Mais il faut savoir de quelle gouvernance, de quelles conditions

financières, il est question.

Si la Ville de Meudon bouge, c'est parce qu'elle arrive au terme d'un processus, selon lequel tout n'était pas financièrement maîtrisé. Il faut avoir le courage de le dire. Meudon reprend son destin en main. Nous prenons le nôtre en main. Si nous pouvons travailler ensemble, comme nous l'avons fait lors des différentes réunions, nous le faisons dès que cela est possible. Mais ce qui détermine mes choix, c'est l'intérêt des Clamartois et Clamartois.

**Question 2 : refus de répondre à des questions orales posées au Maire
Agnès HARTEMANN**

Merci, l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal de Clamart, voté en septembre 2020, stipule : « conformément à l'article L. 2121-19 du CGCT, les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune », et plus loin « si la question orale ne présente pas d'intérêt communal, le Maire met fin au débat ».

Cette deuxième partie est importante, car on y comprend bien que l'expression « les affaires de la commune » n'a pas la valeur juridique qui signifierait « les affaires relevant d'une décision communale ». Vous vous êtes réfugié derrière une interprétation très restrictive de ce règlement, à deux reprises lors des conseils municipaux précédents, en refusant de répondre à une question sur la situation du théâtre Jean-Arp.

Vous n'êtes pas sans savoir que la ville de Clamart se présente comme « partenaire institutionnel » et « soutien » de ce théâtre, et que les Clamartois représentent la majorité des usagers du Théâtre fusionné ».

Vous prétendez n'avoir pas à répondre aux questions orales sur les sujets relevant d'une décision du territoire. Et ce faisant, vous empêchez l'information des Clamartois sur ce qui se passe dans leur commune.

Estimez-vous que la situation du théâtre Jean Arp n'a pas d'intérêt communal ?

Monsieur le Maire — merci beaucoup Madame Cela fait plusieurs fois que vous remettez en cause le règlement intérieur. Il est ce qu'il est. Je l'applique et le fais appliquer. Des questions ont été déterminées comme relevant de l'intérêt communautaire ou territorial, c'est-à-dire de la gestion intercommunale. En l'occurrence, le caractère intercommunal des théâtres a été décidé avant que je ne devienne Maire, avant que j'exerce ces responsabilités. Il a été proposé et décidé par ceux que vous souteniez à l'époque. On peut le déplorer, mais c'est ainsi.

Tout ce qui relève du Conseil de Territoire est examiné au Territoire. Tout ce qui relève du Conseil Municipal l'est au Conseil Municipal. Et vous êtes représentés au Conseil de Territoire. Si vous souhaitez y poser des questions, vous le faites, j'y répondrai bien volontiers. Je n'ai rien à cacher. Du reste, vous ne vous en privez pas. Posez des questions qui relèvent du Conseil Municipal au Conseil Municipal, et posez des questions qui relèvent du Conseil du Territoire au Conseil du Territoire.

QUESTIONS ORALES POUR LE GROUPE « DEMOCRATES CLAMARTOIS »

Question 1 : M. Stéphane DEHOCHÉ

Monsieur DEHOCHÉ — Merci Monsieur le Maire, en réponse à nos demandes, mais aussi celles de nos concitoyens lors des conseils de quartier, vous avez proposé de partager les résultats du test de piétonisation. Notre demande portait principalement sur les augmentations induites de trafic, notamment dans les rues Samuel, Fillassier, Trosy, ainsi que dans toutes les rues attenantes à la zone piétonisée. Comme nombre d'entre vous, nous avons pu noter qu'il y avait des bouchons dans Clamart, ce qui était rare auparavant.

Vous n'avez pas encore publié les résultats chiffrés dudit test. Puisque vous les avez promis, en réunions publiques, en Conseil Municipal également, pouvez-vous nous les communiquer ? Nous vous remercions de votre réponse.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, je rappelle que malheureusement l'existence de trafic routier dans la commune ne date pas de la piétonisation ou de la phase de test. Si certains ont besoin de se rafraîchir la mémoire, je les invite à consulter les cartes diffusées par Google. On peut remonter dans le temps et faire des comparaisons. Vous verrez les différentes couleurs s'exprimer.

Je vous incite à vous rendre sur le site clamart-pieton.fr. J'encourage tous les Clamartois et les Clamartaises à en faire l'expérience. J'ai moi-même procédé au test. J'ai vérifié, rue par rue, les mesures de trafic opérées. Vous avez tous les thermomètres disponibles, avec l'évaluation de la variation du trafic, rue par rue, et du nombre de bus, avant et après. Ce qui permet de se faire une idée de ce qu'il se passe, de ce qu'il existait avant la phase de test, ce qui était prévu, ce qui a été constaté réellement et ce que nous souhaitons obtenir par le biais de mesures d'ajustement, que nous avons communiquées aux différents intéressés, qui vont se mettre en place dans les semaines qui viennent.

Je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Question 2 : M. Jean-Luc PY

Monsieur PY — Monsieur le Maire, chers collègues, nous connaissons tous le contexte économique inflationniste. Madame DONGER l'a justement rappelé lors de sa présentation du débat d'orientation budgétaire. Soulignons que ce niveau d'inflation, en France, est le plus bas d'Europe. Dans ce contexte, les commerces français dans leur ensemble souffrent de cette augmentation des coûts. Les commerces clamartois n'échappent pas à la règle. Mais il nous semble, quand nous nous comparons aux communes voisines, que le commerce clamartois souffre davantage que les communes voisines. Dans ce contexte, on constate également que les commerces préemptés par Vallée Sud ou par Clamart ont du mal à trouver des preneurs, à être redynamisés.

Nous voulions savoir si vous partagiez ce constat et si vous étiez conscient de cette situation. Si oui, quelles sont les actions à mener soit par Vallée Sud soit par Clamart pour redynamiser et soutenir le commerce clamartois.

Monsieur le Maire — Merci Monsieur PY pour cette question. Le commerce est partout en difficulté dans le pays et ailleurs. Vous avez raison de souligner que l'inflation est plus mesurée en France. Des mesures de protection ont été prises par l'État et par les collectivités locales. Nous accompagnons les commerçants vers les dispositifs existants, notamment le chèque efficacité énergétique de la Région Île-de-France.

Il faut relativiser la situation. Le niveau de vacance en France est de l'ordre de 10 %, en mars 2022, selon l'Insee. Pour la région Île-de-France, ils sont passés de 11,5 % en 2018 à 12,6 % en 2021, soit une augmentation d'un point en trois ans, selon une étude de la Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France. Alors qu'à Clamart, sur une période comparable, 2017 à novembre dernier, le taux de vacance a baissé, passant de 8 % à 6 %. Nous sommes à la moitié du taux de vacance constaté en Île-de-France l'année dernière. Si ce n'est pas parfait, peu de commerces sont disponibles dans notre ville. Quand des porteurs de projets me contactent avec Yves SÉRIÉ, nous avons du mal à leur trouver des cellules disponibles, correspondant à leurs attentes. Entre l'offre et la demande, comme pour le chômage, il y a un niveau incompressible. Un commerce, ça se crée, vit et meurt. Il y a des rénovations de boutique.

Prenons l'exemple des commerces au 17, rue Paul-Vaillant-Couturier. L'immeuble est en situation de fragilité technique. Je l'ai fait racheter par Vallée Sud Habitat pour le faire rénover et le remettre en

location, puis, dans une dizaine d'années, en accession. Il y avait trois commerces au pied. Il faut bien récupérer ces commerces, vider les boutiques afin de procéder aux travaux. Si cela fait trois commerces vides, c'est nécessaire. Lorsque nous avons des opérations de restructuration comme le centre commercial Desprez, des cellules sont d'abord vides. Il en faut d'autres pour accueillir les commerces transférés, soit double ration de commerces vides. Ce n'est pas une vacance structurelle, mais essentiellement technique.

Nous accompagnons les commerçants en les mettant en relation avec les organismes pour trouver des aides. En étant porteur d'un maximum d'animations et de projets, pour la gare du Grand Paris, avec la naissance de ce secteur, de commerces supplémentaires. Les premiers ont ouvert : le chocolatier, le marchand de vélos, le caviste. D'autres suivront dans les nouvelles constructions, autour du parking souterrain de 200 places, en cours de construction. C'est le cas aussi en centre-ville, avec la piétonnisation, avec la rénovation de la mairie, la construction du parking du complexe sportif, la rénovation des parkings publics de la Ville, avec le marché du Troisy.

Nous nous assurons de meilleures conditions possibles. C'est ce que nous faisons également avec la place Aimé-Césaire, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique que nous avons déclenchée, avec la création du quartier Grand-Canal, les nouveaux commerces de la route du Pavé-Blanc, ceux du Panorama. Nous accompagnons un maximum de commerçants dans cette période difficile. S'agissant des projets que nous portons, nous mettons en place les mesures d'accompagnement pour les aider à passer ces étapes. Nous allons continuer avec votre soutien. Je vous remercie pour cette question.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. Je vous souhaite une excellente journée

La séance est levée à 12h16.

La secrétaire de séance

Anthony REYNAUD

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



